

Guide de l'utilisateur du chien de protection des troupeaux

2^{ème}
édition



Coordination de la rédaction :

Barbara Ducreux (Institut de l'Élevage)

Mise en page :

Isabelle Guigue (Institut de l'Élevage)

Crédits photos :

Magali Allard, Thomas Amoroso,
Julie Archierie, Bruno Bonnet, Jean Dozol,
Benoît Esmengiaud, Véronique Expert,
Julien Fuet, Clara Gouy, Coline Grosjean,
Christine Guilles, Damien Hardy,
Vincent Jacquinet, Océane Jallifier,
Elodie Lagier, Genevière Lenoir,
Jean-Paul Massardier, Simon Merveille,
Nathalie Piquemal, Aurélien Prudor,
Romain Ribière, Mathilde Sainjon,
Saint Martin, Céline Soty, Bruno Thirion,
Annabelle Wurbel

Édité par :

Institut de l'Élevage
149 rue de Bercy
75595 Paris cedex 12
www.idele.fr
Tél. 01 40 04 51 50

Dépôt légal :

3^{ème} trimestre 2021

© Tous droits réservés

à l'Institut de l'Élevage

Septembre 2021

Réf. 00 21 403 014

ISBN 978-2-7148-0165-4

Prix :

20 euros TTC

Imprimé par :

Imprimerie Centrale de Lens
Parc d'Activités « Les Oiseaux »
Rue des Colibris - BP 78
62302 Lens cedex

Ce Guide a été rédigé par l'Institut de l'Élevage et les membres de son réseau technique de référence sur les chiens de protection. Il résume les points les plus importants relatifs au choix, à l'introduction et à l'utilisation de chiens de protection mais n'est pas exhaustif. Il est complémentaire aux formations collectives et aux accompagnements individuels dispensés par le réseau Idele et ne serait se suffire à lui-même pour conseiller les éleveurs.

Il reprend notamment des éléments issus de la Charte Nationale d'Elevage des Chiots destinés à la Protection des Troupeaux, rédigée par :














Le réseau technique national sur les chiens de protection des troupeaux, en quelques mots

Pour qu'un chien de protection remplisse son rôle et soit efficace, certaines règles clés doivent être respectées au moment de son choix, de son introduction dans le troupeau et de son utilisation. Compte tenu des besoins croissants des éleveurs et bergers et fort de son expérience dans l'animation du réseau des formateurs chiens de conduite, l'Institut de l'Élevage, à la demande du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et suite aux échanges du groupe national de travail sur les chiens de protection, a mis en place un réseau technique de référence afin de permettre un transfert des savoirs et des savoir-faire en matière d'utilisation de chiens de protection. Il est composé de référents nationaux et de relais locaux, tous éleveurs et/ou bergers et utilisateurs expérimentés de chiens de protection.

Pour en savoir plus : <http://chiens-de-troupeau.idele.fr>





	Introduction	4
	Généralités sur le chien de protection	6
	Choisir son chien de protection en 6 questions	20
	Comment préparer l'arrivée d'un chien de protection ?	30
	Les premiers mois du chiot	40
	Prendre soin de son chien de protection	52
	Réponses aux questions les plus fréquentes	62
	La réglementation autour du chien de protection	70
	Conclusion	71
	Articles et ouvrages utilisés pour la rédaction	72
	Pour aller plus loin...	73



Le chien est le plus ancien animal domestiqué par l'Homme ; il l'a suivi sur toute la planète, sous toutes les latitudes. C'est bien parce qu'il lui est apparu comme utile (*a priori* dans un premier temps pour avertir d'un danger grâce à ses vocalisations) que l'Homme a petit à petit toléré à proximité de son espace de vie l'ancêtre de notre Chien domestique, *Canis lupus familiaris*.

Aujourd'hui, les chiens travaillent en binôme avec l'Homme dans divers milieux : notamment la police et les douanes, dans des sociétés de surveillance, lors de catastrophes naturelles et d'avalanches, en mer, avec des personnes handicapées ou malades (guide pour aveugles...), pour la chasse, et au sein de nos troupeaux. Les chiens de conduite et les chiens de protection restent effectivement aujourd'hui des partenaires de travail indispensables pour les éleveurs et les bergers.

Le chien de protection est probablement le chien de travail le plus ancien. Sa domestication est allée de pair avec une sélection, qui, pendant des milliers d'années, a été purement fonctionnelle et basée sur des critères d'utilité (aptitudes, comportements...). Il existe aujourd'hui dans le monde une cinquantaine de races de protection. Leur sélection, basée sur leur fonction même de protection, leur a conféré un phénotype¹ similaire : tous ces chiens sont de type molossoïde, c'est-à-dire de grande taille, avec une tête assez ronde, des oreilles pendantes et un chanfrein relativement court. Selon Coppinger & Coppinger (2002), cette morphologie de la « tête ronde » serait en corrélation avec les faiblesses de certains patrons moteurs de la séquence de prédation comme le « eye (regard fixe) », le « stalk (l'affût) » ou le « chase (poursuite) », typiques des prédateurs canins et que l'on retrouve chez les chiens de conduite, comme le Border Collie par exemple. Ceci permet aux races de protection de se faire accepter plus facilement par les herbivores.

Le rôle du chien de protection est de dissuader tout intrus d'approcher le troupeau. La dissuasion est basée sur plusieurs aspects essentiels : une présence physique grâce à une morphologie imposante, des aboiements puissants (voix rauque et portant loin), de la mobilité au sein du troupeau et des qualités psychiques (assurance, vigilance, agressivité vis-à-vis du prédateur...).

¹ Phénotype : il décrit l'ensemble des caractères observables d'un individu et dépend de l'expression des gènes (génotype) et de l'environnement.

Le chien de protection n'est pas un chien d'attaque mais certains individus n'hésitent pas à aller au contact si l'agresseur potentiel ne tient pas compte de leurs mises en garde.

L'aptitude d'un chien à la protection d'un troupeau est le résultat de l'expression de comportements innés et acquis. Prendre une race sélectionnée pour ce travail est donc un préalable indispensable mais non suffisant : l'environnement dans lequel va évoluer le chiot va déterminer également sa capacité à devenir un chien de protection de troupeau. La mise en place d'un tel chien nécessite donc une attention et un investissement quotidiens et sans faille de la part du maître. En l'absence d'une disponibilité suffisante et de la volonté de tout mettre en œuvre pour parvenir à obtenir un chien de protection efficace, le chien se détournera très vite du comportement attendu. Un bon maître peut combler les lacunes d'un chien moyen. En revanche, même en ayant un très bon chien, un maître peu disponible ou peu attentif ne parviendra à aucun résultat probant. Alors, soyez et restez motivé par l'éducation de votre chien de protection jusqu'à ce que celui-ci vous donne satisfaction.

Ce guide vise à vous donner tous les conseils à suivre pour que votre chien exprime au mieux ses capacités et devienne réellement un partenaire de travail, efficace, facile d'utilisation et en qui vous avez confiance. Suivre ces règles permet de mettre toutes les chances de réussite de son côté, notamment quand on n'a pas ou peu d'expérience en matière de chiens de protection.



SOMMAIRE PARTIE 1

GÉNÉRALITÉS SUR LE CHIEN DE PROTECTION

- **Que demande-t-on à un chien de protection ? /7**
 - Qu'il inspire confiance au troupeau et le respecte /7
 - Qu'il présente un attachement fort au troupeau /7
 - Qu'il respecte l'humain /7
 - Qu'il soit dissuasif envers les intrus /8
- **Biologie du comportement du chiot /14**
- **Adéquation entre la biologie du comportement du chiot et les comportements attendus chez le chien de protection adulte /16**
 - Le respect du troupeau : imprégnation puis éducation /16
 - L'attachement au troupeau : imprégnation puis fixation par l'éducation /16
 - Le respect de l'humain : familiarisation puis éducation /16
- **Différences entre un chien de protection et un chien de conduite /18**



© Annabelle Wurbel

Généralités sur le chien de protection



« Les chiens de protection sont parmi les plus anciens et les plus nombreux des chiens de travail » mais « comment un prédateur peut-il devenir le protecteur d'un troupeau d'herbivores, ses proies de prédilections ? » (Coppinger & Coppinger¹, 2002). La réponse à cette question permet de savoir ce qui différencie les chiens de protection des autres chiens et donc de maîtriser leur élevage et leur efficacité.

Que demande-t-on à un chien de protection ?

Qu'il inspire confiance au troupeau et le respecte

Le chien de protection vit 24 h sur 24 avec les animaux. Il doit être de nature calme et paisible pour ne pas déranger les animaux. Il doit leur donner continuellement des gages de confiance pour qu'ils se sentent pleinement en sécurité en sa compagnie (se déplacer lentement, détourner le regard, baisser la tête...). Il ne doit en aucun cas et dans aucune circonstance présenter un comportement de prédation envers les herbivores qu'il protège.

Qu'il présente un attachement fort au troupeau

Le chien doit avoir envie de rester au troupeau, sur des durées longues et indépendamment de la présence de l'éleveur, et d'y retourner après l'éloignement d'une menace.

Qu'il respecte l'humain, c'est-à-dire :

- **qu'il soit manipulable par son maître quand ce dernier le décide**

Le maître doit pouvoir lui toucher le ventre, les oreilles, la bouche, lui apprendre à marcher en laisse, à monter en voiture... Il doit pouvoir le contraindre à aller quelque part ou l'empêcher d'y aller.

- **qu'il ne montre pas d'agressivité envers l'humain, si ce dernier ne menace pas son intégrité ou celle du troupeau**

Le chien de protection va être amené, dans le cadre de sa mission de protection, à rester seul avec le troupeau, dans un environnement où des activités humaines (agricoles, touristiques...) peuvent être importantes. Il ne doit manifester aucun comportement agressif envers des humains qui ne dérangent pas le troupeau.

¹ Raymond et Lorna Coppinger, éthologues américains, ont placé et étudié plus de 1 400 chiens de protection pour des éleveurs ovins aux États-Unis et au Canada entre 1975 et 1990.

En aboyant et en s'interposant, un chien de protection avertit la personne qu'elle dérange le troupeau (la distance de sécurité est variable entre les chiens). Si la personne ignore les avertissements du chien et continue sur sa lancée, le chien de protection pourra aller au contact, comme on lui demande de le faire face à des prédateurs. On comprend là toute l'importance de bien informer les citoyens sur le rôle et le comportement des chiens de protection et l'attitude à adopter face à eux.

Qu'il soit dissuasif envers les intrus (animaux sauvages, chiens divagants...)

Il doit avoir une certaine détermination mais ne pas chercher systématiquement à en découdre. Il doit faire preuve de vigilance et de discernement dans la détection et l'évaluation des menaces tout en étant capable d'adapter son comportement.

Toute la difficulté est que le chien de protection évolue, dans la majorité des situations, seul, c'est-à-dire sans contrôle humain. Il faut donc avoir conscience que ce qu'on exige de lui est important.



La notion de territoire chez le chien

L'agression est un comportement spontané et naturel chez le chien, comme chez les autres êtres vivants, qui s'exprime tant vis-à-vis d'un autre animal que de l'Homme. Le déclenchement des comportements d'agression n'aurait pas pour origine la défense d'un territoire. Effectivement, le concept de territoire est de plus en plus « battu en brèche » par les éthologues étant donné que l'acharnement à défendre un territoire présente des fluctuations saisonnières (Duranton, 2020). Par ailleurs, il est à noter que le territoire n'est en général défendu que sur le plan intraspécifique, c'est-à-dire vis-à-vis des individus de la même espèce. Ainsi, le Chien domestique aurait certes, un domaine vital, mais pas de territoire (cf. définition ci-dessous).

Le déclenchement des comportements d'agression chez un chien serait plutôt lié à la protection par un individu de ressources auxquelles il attache une valeur particulière (Deputte, 1987 ; Bernstein, 1981). Ces ressources peuvent être de natures :

- ✓ alimentaire (sa gamelle ou une charogne par exemple),
- ✓ spatiale (zone de couchage, bergerie, parc de nuit par exemple),
- ✓ sexuelle (femelle en œstrus par exemple)
- ✓ relationnelle (intraspécifique – les autres chiens de protection ou les chiens de conduite – et interspécifique – le troupeau, le berger ou l'éleveur par exemple).

Les comportements d'agression peuvent également être déclenchés par un individu pour se protéger lui-même (auto-protection pour assurer sa survie).

Tous les chiens ont ce répertoire comportemental en eux, qui peut aller de la simple vocalise jusqu'à la morsure, en passant par l'interposition et des aboiements de contrôle. Certains seront plus gardiens que d'autres.

Ainsi, plus le chien de protection sera attaché au troupeau et aura tissé une relation avec les animaux qui le constituent (d'où l'intérêt de l'imprégnation lors des premières semaines de vie du chiot), plus le troupeau sera considéré comme une ressource et sera protégé par le chien.

Définitions données par l'éthologue C. DURANTON dans le livre « Comportement et bien-être du Chien » de T. BEDOSSA et S. JEANNIN S., 2020

Aire vitale : espace qu'un individu, ou un groupe stable, parcourt tout au long de son existence. Il inclut les différents territoires, les sites de séjour temporaire, et les chemins de migration.

Domaine vital : portion de l'aire vitale visitée régulièrement par certains individus mais qui n'est pas défendue activement, dont les frontières sont parfois mouvantes et dans laquelle les animaux concurrents tendent à s'éviter. Il s'agit souvent d'un espace neutre.

Territoire : aire défendue du domaine vital. Une définition récente offre plus de précisions : un territoire est une aire délimitée et défendue activement, dans laquelle les individus ont libre accès aux déplacements, à la nourriture, et à la reproduction.



L'aboïement : un outil utilisé par le chien pour signifier sa présence et dissuader tout intrus de s'approcher du troupeau qu'il protège

L'aboïement n'est pas propre aux chiens de protection des troupeaux mais est bien une caractéristique commune à tous les chiens. Il est souvent difficile d'identifier les causes de l'aboïement. En effet, le chien perçoit le monde différemment de l'humain car il n'a pas les mêmes capacités olfactives, auditives et visuelles. Ce n'est donc pas parce que son maître ne sait pas pourquoi son chien aboie que lui ne le sait pas et qu'il aboie à tort.

Dans la plupart des cas, l'aboïement est un comportement tout à fait normal qui fait partie intégrante du comportement de protection développé par les chiens (alerte avant l'interposition et l'agression) ; pour le bien-être du chien, il n'est pas bon d'empêcher le chien d'exprimer ce comportement (par des colliers anti-aboïements notamment). Les aboïements à bon escient ont une action positive sur la protection d'un troupeau : un chien qui signale sa présence à un intrus peut suffire à repousser ce dernier à longue distance. Ceci est souvent sous-estimé parce que les effets ne sont visibles. Par ailleurs, un chien très réactif et alerte peut avoir toute sa place dans un groupe, pour mettre en éveil les autres chiens par exemple. A l'inverse, un chien qui aboierait de manière quasi continue perd de son efficacité avec un phénomène d'habituation des intrus (la répétition sans aucun autre effet peut amener à ne plus craindre l'aboïement ou à l'ignorer).

Les aboïements peuvent être dérangeants pour le voisinage. Néanmoins, ce dernier doit se rappeler du rôle des chiens de protection et de leur caractère indispensable pour protéger les troupeaux des prédateurs. Il doit donc faire preuve de la plus grande tolérance, en gardant en mémoire notamment qu'il est difficile d'avoir des chiens « parfaits ». Toutefois, les éleveurs ne doivent pas laisser s'installer une situation dérangeante inutile, ou néfaste à la protection, par manque d'anticipation ou de recherche de leviers d'amélioration, sous peine de conflits que personne ne souhaite.



© Damien Hardy

Quels sont les éléments qui peuvent influencer le tempérament aboyeur d'un chien de protection ?

1. La génétique et le tempérament de l'individu

Il est plus probable d'avoir un chien aboyeur s'il est issu de parents très aboyeurs. Cela paraît évident mais c'est aujourd'hui un critère trop peu pris en compte à la fois lors du choix des reproducteurs à accoupler, mais aussi lors du choix du chiot par les acquéreurs qui prennent rarement le temps d'aller voir les parents au travail et de poser la question au naisseur.

De plus, si le chiot est stable, calme et posé, la probabilité qu'il soit ensuite aboyeur, pour des choses sans importance dans son activité de protection, est réduite. Là encore, c'est un critère trop peu souvent pris en compte par les naisseurs pour fournir aux futurs acquéreurs un chiot supposé adapté à son contexte de travail, et par les acquéreurs eux-mêmes.

2. Le niveau de familiarisation de l'individu à des stimuli variés

Dès ses premiers mois de vie, plus un chiot est familiarisé à une multitude de stimuli et de rencontres, de manière contrôlée, moins il sera susceptible d'être très réactif à ces stimuli par la suite. Pour favoriser l'imprégnation, l'attachement et la fixation du chiot au troupeau, il reste préconisé de faire naître les chiots en bergerie (chèvrerie...) et de les mettre en place dans leur nouveau troupeau pendant quelques semaines sans congénère, en bâtiment : cette pratique offre aux chiots un environnement relativement pauvre au quotidien. Pour avoir des chiens équilibrés par la suite, il est donc impératif d'enrichir le milieu. Le fait de faire vivre régulièrement au chiot, dès son plus jeune âge, des situations nouvelles, qu'il est susceptible de rencontrer plus tard, dans un cadre apaisé et contrôlé, en adéquation avec le développement psychique du chiot est donc INDISPENSABLE. Les naisseurs ont un vrai rôle à jouer.

3. Les expériences que vit le chien et son éducation

Prenons l'exemple d'un jeune chien de protection, confronté à la situation d'un promeneur qui marche sur un chemin longeant un parc où est le troupeau. Le fait que le jeune chien aboie sur ce promeneur et constate que ce dernier « fuit » lorsqu'il aboie (même si dans les faits, le promeneur ne fait que continuer son chemin), renforce le comportement du chien : si la situation se répète, le chien apprend, qu'en aboyant, il fait fuir cet intrus inquiétant de sa zone de vie / de son troupeau.

Prenons maintenant l'exemple d'un chien qui aboie parce qu'il s'ennuie. Si son maître l'ignore dans un premier temps et fini, au bout de plusieurs minutes, par lui faire une remontrance parce qu'il en a marre, le chien va assimiler le fait qu'il faut qu'il aboie longtemps et fort pour que son maître réponde à sa demande d'attention. Au contraire, si le maître accorde son attention au chien dès qu'il se tait, et seulement quand il se tait, le chien apprend qu'il est plus avantageux de ne pas aboyer.

C'est donc par la familiarisation et l'éducation (interdiction, détournement d'attention...) que l'éleveur pourra désamorcer, en partie au moins, un comportement non voulu, en répétant la situation.

Et il est aussi possible d'anticiper l'apparition d'un comportement excessif : par exemple, un chiot habitué dès son plus jeune âge à voir aller et venir des inconnus dans son espace familial sera moins réactif à leur passage par la suite.

A noter également que le stress, l'ennui, la solitude (vécue comme négative si elle n'a pas été préparée) sont des facteurs aggravants de l'aboiement.

4. Le fait de travailler sans présence humaine

Dans cette situation, la surveillance du troupeau incombe au chien seul. Dans le cas de la présence d'une menace, l'aboiement peut servir à donner l'alerte (prévenir le reste de son groupe ou son maître absent) et à dissuader l'intrus. Un chien non aboyeur en présence de son référent (éleveur ou berger) pourra l'être beaucoup plus en son absence.

5. L'effet groupe

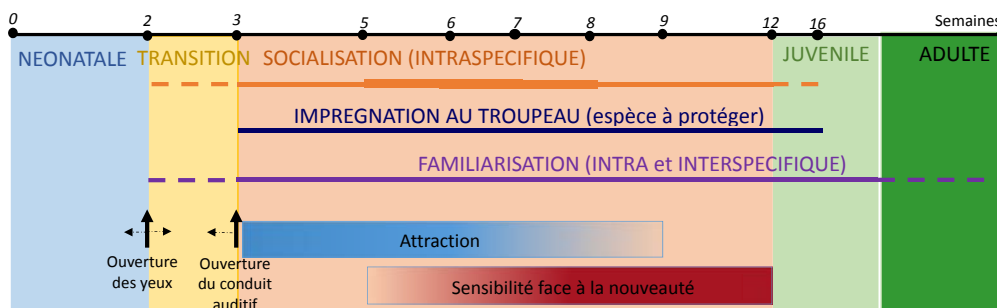
Si un jeune chien se retrouve en présence de chiens plus âgés ou d'un « rang hiérarchique » plus élevé très aboyeurs (même si la hiérarchie entre chiens est une notion qui fait l'objet de débats au sein de la communauté scientifique), il est possible qu'il copie leur comportement. Nous pouvons donc avoir une récurrence de problèmes liés aux aboiements dans tel ou tel élevage.



© Thomas Amoroso

Biologie du comportement du chiot

Chez tous les chiots, quelle que soit leur race, la période la plus favorable au développement de liens intra-spécifique (socialisation) et inter-spécifique (familiarisation), se situerait entre 3 semaines et 12-16 semaines (cela varie selon les auteurs), avec une période optimale entre 5 et 8 semaines.



Socialisation

En éthologie, il s'agit d'un processus interactif, intra-spécifique, qui permet au chiot l'apprentissage des signaux de communication propres à son espèce avec la construction de comportements fonctionnels (un répertoire comportemental) et d'un réseau de relations sociales. Elle s'effectue essentiellement au sein du groupe dans lequel le chiot est né et elle implique une certaine durée dans le temps. Tout déficit de socialisation entraînera des problèmes de communication intra-spécifique chez le chiot.

Imprégnation au troupeau (espèce à protéger)

Le terme imprégnation est utilisé ici au sens courant, il ne fait pas référence à l'empreinte éthologique. En immergeant le chiot à l'âge où il est le plus perméable au contact de l'espèce à protéger, on influence de manière profonde et durable son comportement de futur chien afin qu'il affiche des comportements innés intra-spécifiques (de chien à chien) de manière inter-spécifique (de chien envers l'espèce à protéger). On crée ainsi une relation entre le futur chien de protection et les animaux du troupeau.

Familiarisation

En éthologie, il s'agit d'un processus principalement inter-spécifique, lié à l'apprentissage par « habitude ». Elle permet de rendre un stimulus attractif ou neutre par la répétition d'expositions à ce stimulus, dans un cadre adéquat assurant l'absence de conséquences négatives (condition indispensable pour ne pas obtenir des chiots stressés qui « tolèrent » uniquement le stimuli). Pour cela, on veille à ne pas associer plusieurs stimuli potentiellement aversifs, et on peut associer un stimulus aversif avec quelque chose de rassurant (comme la présence de la mère, si elle est calme). A terme, cela implique la disparition des comportements d'évitement face à ce stimulus. Habituer le chiot à l'humain et à son environnement fait partie de la familiarisation : plus elle sera précoce, plus cette familiarisation sera réussie. Le fait d'être familiarisé précocement à des êtres ou des situations variés permettra au chien de s'adapter plus facilement par la suite à toutes formes de nouveautés.

Période	Age du chien	Description
Période néonatale (ou phase végétative)	0 à J13 (de la naissance à l'ouverture des yeux)	<p>Activité du chiot limitée au sommeil et à quelques activités réflexes (par exemple le réflexe de succion pour la tétée).</p> <p>Réactions uniquement à des stimulations tactiles et olfactives.</p> <p>Impossibilité pour le chiot de réguler seul sa température durant les 3 premières semaines de vie. Sa température corporelle est alors fonction de son environnement, il se rapproche des sources de chaleur en rampant (par exemple de sa mère, d'une lampe infrarouge...).</p> <p>Il commence à s'imprégner des odeurs de la paille et des animaux appartenant à l'ambiance de la bergerie.</p>
Période de transition (ou phase de l'éveil)	J13 à J21-25 (de l'ouverture des yeux à l'apparition de l'audition)	Début de l'exploration et des jeux, identification de leurs proches et suivi de la mère (socialisation et familiarisation).
Période de socialisation	J21-25 (3-4 semaines) à 12 semaines Entre 5 et 8 semaines : période toute particulièrement favorable c'est-à-dire que le jeune est prédisposé et a la plus grande capacité à acquérir des compétences sociales.	<p>Période d'apprentissage essentielle de la vie en société (intra-spécifique et inter-spécifique).</p> <p>Période d'attraction (rien ne les effraie) qui se poursuit généralement par une période d'aversion (peur de la nouveauté et diminution des capacités à l'habituation spontanée en lien avec la formation d'une gaine de myéline autour des fibres nerveuses pendant le développement du système nerveux).</p>
Période juvénile	De 12 semaines à la maturité sexuelle	

Ces écrits sont très largement inspirés :

- ✓ des écrits de R&L Coppinger, « Dogs, a new understanding of canine origin, behavior and evolution », The University of Chicago press, 2002, 352p), en particulier la notion d'attachement social inter-spécifique ;
- ✓ des écrits de JP Scott & JL Fuller, « Genetics and the social behavior of the dog. » University of Chicago Press, 1965 ;
- ✓ des connaissances enseignées lors du DE - Relation Homme-Chien, de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, suivi par un formateur de l'Institut de l'Elevage (exceptée la notion d'imprégnation au troupeau) (DEPUTTE, 2002 ; GILBERT, 2020 ; TITEUX, 2020).

Adéquation entre la biologie du comportement du chiot et les comportements attendus chez le chien de protection adulte

La description des différentes phases de développement du chiot permet de définir le cadre environnemental le plus favorable pour préparer un chien de protection.

Le respect du troupeau : imprégnation puis éducation

Le chien de protection ne doit en aucun cas et dans aucune circonstance présenter un comportement de prédation envers les herbivores. C'est l'imprégnation du départ (entre 0 et 16 semaines) qui va permettre au chien d'associer les animaux du troupeau à son groupe social et non pas à des proies.

Le chien de protection ne doit pas non plus gêner ou interrompre leur activité (de repos, d'alimentation...) : au cours de son éducation, on lui interdira donc toute forme de jeux brutaux (poursuites, mordillement...).

Habituellement, les principaux centres d'intérêt d'un chien sont de se nourrir, de chasser, d'avoir des relations sociales, de se reproduire et d'assurer sa sécurité. Pour le chien de protection, il faut faire en sorte que sa sécurité (et donc celle du troupeau) passe avant tout le reste. L'éleveur doit donc le nourrir assidûment et correctement, encadrer les comportements de reproduction ou les supprimer (stérilisation) de manière à éviter qu'ils entrent en concurrence avec le comportement de protection, et inhiber toute tentative de chasse. C'est une question d'éducation mais aussi de génétique : toutes les races traditionnelles de chiens de protection ont en commun une très faible activité de prédation. Dans la sélection de bonnes lignées, on aura une grande attention à choisir celles qui présentent le moins d'aptitude à la chasse ; en particulier, les chiens de protection ne doivent pas partir à la chasse du prédateur.

L'attachement au troupeau : imprégnation puis fixation par l'éducation

L'attachement est le lien affectif entre le chien de protection et les animaux du troupeau. Il est le fruit de l'imprégnation des premières semaines qui donne l'envie au chien de rester au troupeau, puis de la fixation, qui, au cours de l'éducation, consiste à le dissuader de quitter le troupeau, même s'il en a un peu envie.

Pour développer cet attachement, le chien doit être mis au contact des animaux qu'il aura à protéger très précocement et vivre ensuite en permanence (365 jours par an, 24 heures/24) avec eux (sauf cas particuliers : par exemple, chaleur chez la chienne, maladie...).

Compte tenu des conditions dans lesquelles le chien travaille (espace partagé), il va falloir que l'attachement du chien au troupeau soit fort pour éviter qu'il ne s'en éloigne trop. On peut donc dire que l'attachement est la « pédale de frein » de l'action du chien de protection.

Le respect de l'humain : familiarisation puis éducation

Compte tenu du fait que le chien de protection travaille généralement dans un espace partagé avec d'autres usagers (éleveurs, promeneurs, visiteurs...), il est important qu'il ne montre pas d'agressivité envers l'humain, si ce dernier ne menace pas son intégrité ou celle du troupeau. Dès son plus jeune âge et avant ses 3 mois, le chiot doit donc être socialisé et familiarisé dans l'objectif qu'adulte, il accepte d'être touché par un humain (hors troupeau bien sûr), signe qu'il le respecte et n'en a pas peur. De plus, il doit également avoir compris que vous êtes son maître/référent : vous devez être capable de le manipuler (lui toucher le ventre, les oreilles, la bouche...) quand vous le souhaitez, et ces manipulations doivent être autant que possible agréables.

Il reste à trouver l'équilibre subtil entre une familiarité excessive, qui ferait alors que votre chien peut suivre et partir avec toute personne qui se montre attractive, et une familiarité insuffisante, qui ferait que votre chien fuit et quitte le troupeau dès qu'une personne approche, ou montre un excès d'agressivité.



Les signaux de stress chez le chien

Dans un groupe de chiens, la survie passe par une communication optimale, une volonté claire d'éviter les conflits afin d'obtenir une relative harmonie entre tous. Vivre en paix assure la cohésion d'un groupe, alors qu'au contraire les conflits sont dangereux, car ils risquent d'occasionner de sévères blessures. Pire encore, les bagarres peuvent menacer la vie de toute une communauté canine et entraîner sa disparition. Ainsi, pour désamorcer un conflit, apaiser une situation tendue, manifester leurs intentions pacifiques ou pour faire comprendre à l'autre individu en présence qu'ils sont dans un état émotionnel inconfortable, les chiens expriment des signaux de stress, c'est-à-dire des postures, regards, mimiques ou encore des comportements particuliers. Il s'agit d'un langage corporel universel compris et utilisé par tous les canidés. Ces signaux sont aussi communément appelés «signaux d'apaisement» (Rugaas, 2009). Les chiens émettent globalement ces mêmes signaux envers les humains. Et, lorsque nous ne les percevons pas, lorsque nous nous trompons dans leur interprétation, ou pire, si nous punissons le chien de les avoir émis, nous pouvons commettre de gros dommages. Certains chiens vont arrêter d'émettre ces avertissements puisque personne ne les comprend, quand d'autres peuvent devenir nerveux, angoissés, voire agressifs. Par exemple, un chien qui a donné plusieurs signes de peur et que l'on pousse tout de même dans ses derniers retranchements, sans respecter son stress, peut adopter un comportement agressif parce qu'il se sent acculé.

Les 3 signaux de stress (ou d'apaisement) les plus fréquemment observés chez le chien :

- ✓ le chien se lèche les babines ou la truffe,
- ✓ le chien détourne la tête, le regard ou le corps tout entier,
- ✓ le chien ralentit ses mouvements, voire s'immobilise.

Il n'y a pas forcément de gradation d'une attitude à l'autre et c'est en multipliant ces attitudes que le chien renforce son message.

Différences entre un chien de protection et un chien de conduite

Il existe 3 grandes différences entre le chien de protection et le chien de conduite.



Différences physiques

Les **chiens de protection** sont de type molossoïde, c'est-à-dire de grande taille et de forte corpulence (plus de 70 cm au garrot en général), avec une tête assez ronde, des oreilles pendantes et un chanfrein relativement court. Les **chiens de conduite** sont de type chiens de berger et de bouvier : ils sont de taille plus moyenne (45 à 65 cm au garrot) et leur phénotype ressemble plus à celui du prédateur canin sauvage avec un chanfrein allongé, des oreilles qui peuvent être dressées et une silhouette plus élancée.

Différences comportementales

Le **chien de conduite** a un comportement naturel de prédation (c'est-à-dire certains patrons moteurs typiques de la séquence de prédation comme le « eye (regard fixe) », le « stalk (approche furtive) » ou le « chase (poursuite) »), canalisé par de l'éducation et du dressage, au service de son maître. Il a l'aptitude d'encercler les animaux, de les regrouper et de les ramener vers son maître qui est sa référence.

La sélection des **racés de protection** a permis de fortement atténuer leur comportement naturel de prédation. Une certaine nonchalance dans leurs déplacements et leur aspect juvénile leur permettent de se faire accepter plus facilement par les herbivores. Leur morphologie imposante, leurs aboiements puissants utiles pour donner l'alerte, leur mobilité et leurs qualités psychiques (tempérament, vigilance, agressivité vis-à-vis du prédateur...) sont mis au service de la protection du troupeau.

Différences relationnelles

Le **chien de conduite** doit montrer un lien fort à son maître, il sera dépendant de lui pour sa nourriture, pour son travail et pour ses moments de liberté (un chien de conduite qui n'est pas au travail ne doit pas divaguer).

Le **chien de protection** est familiarisé à l'humain et a son maître pour référence ; il travaille le plus souvent seul, sans contrôle humain. Il a plus d'attachement au troupeau qu'à son maître, même s'il reconnaît ce dernier comme autorité.

SOMMAIRE PARTIE 2

CHOISIR SON CHIEN DE PROTECTION EN 6 QUESTIONS

- **Question 1 : à quelle période le prendre ? /21**
 - Quand vous êtes disponible pour vous en occuper /21
 - Quand vous pouvez disposer d'un lot d'animaux en bergerie /21
- **Question 2 : quelle race et quelle lignée ? /21**
- **Question 3 : quel élevage ? /24**
 - Un chiot élevé dans une portée d'au moins 2 chiots pour assurer une bonne socialisation /24
 - Un chiot né en bergerie pour assurer une imprégnation précoce au troupeau /24
 - Un chiot familiarisé dès le plus jeune âge /25
- **Question 4 : mâle ou femelle ? /26**
- **Question 5 : quel chiot dans la portée ? /26**
- **Question 6 : à quel âge ? /27**



© Geneviève Lenoir

Choisir son chien de protection en 6 questions



© Jean-Paul Massardier

Investir dans un chiot ayant des origines reconnues est une condition *sine qua non* pour espérer avoir un chien de protection efficace.

Question 1 : à quelle période le prendre ?

Quand vous êtes disponible pour vous en occuper

La mise en place d'un chien de protection demande de la disponibilité. En effet, le chiot peut montrer de mauvais comportements tels que la poursuite des animaux, le mordillement d'oreilles... Si dès leur apparition, vous intervenez pour décourager ces comportements, ils disparaîtront. Cela doit être fait sans délai et aussi souvent que nécessaire.

Quand vous pouvez disposer d'un lot d'animaux en bergerie¹

Il est préconisé d'introduire le chiot dans un lot d'animaux en bergerie. En effet, en extérieur, le chiot risque sinon de rester souvent à l'écart. Prévoyez un lot d'animaux dans l'idéal entre 10 et 30 individus : les animaux qui conviennent le mieux sont des agnelles ou chevrettes de renouvellement, de plus de 3 mois, ou des brebis à l'entretien.

Prendre un chiot issu d'une mise-bas d'automne est souvent approprié puisqu'il aura ainsi tout l'hiver pour se familiariser avec votre troupeau.

Mais c'est à vous de choisir le moment où toutes ces conditions sont réunies, par rapport à votre système d'élevage.

Question 2 : quelle race et quelle lignée ?

Les races de chiens de protection ont des atouts comportementaux et morphologiques pour exercer leur rôle.

- ✓ Ils sont de grande taille (plus de 60 cm au garrot) ;
- ✓ Ils ont une tête de type molossoïde, aux angles arrondis, et au museau large et non pointu ;
- ✓ Ils ont de petites oreilles triangulaires aux extrémités arrondies tombant à plat contre la tête ;
- ✓ Ils se déplacent calmement au milieu d'un troupeau, tête et queue basses.

Ces caractéristiques physiques font que les animaux ne perçoivent pas les chiens comme des prédateurs et les assimilent à des congénères. Les chiens sont alors vite acceptés par le troupeau et peuvent plus facilement l'intégrer.

¹ Le terme bergerie est utilisé pour une question de lisibilité mais il englobe tous les bâtiments permettant de loger les animaux à protéger, quelle que soit leur espèce.

Il existe en France et dans le monde différentes races de protection (une cinquantaine recensée actuellement), utilisées et sélectionnées depuis des milliers d'années.

Races « de protection » reconnues par la Fédération Cynologique Internationale (FCI)	Numéros FCI
Berger d'Asie centrale	335
Berger de Bosnie Herzégovine et de Croatie (Tornjak)	355
Berger de la Maremme et des Abruzzes	201
Berger de Russie Méridionale	326
Berger du Caucase	328
Berger du Karst	278
Bouvier Suisse	58
Chien de berger des Tatras	252
Chien de berger Kangal	331
Chien de berger roumain de Bucovine	357
Chien de berger Roumain de Mioritza	349
Chien de berger Roumain des Carpathes	350
Chien de berger Yougoslave de charplanina	41
Chien de Castro Laboreiro	170
Chien de la Serra Estrela	173
Chien de Montagne de l'atlas (Aïdi)	247
Chien de Montagne des Pyrénées	137
Chien du Mont St Bernard	61
Dogue du Tibet	230
Hovawart	190
Komondor	53
Kuvasz	54
Mâtin des Pyrénées	92
Mâtin Espagnol	91
Mâtin Transmontano (Cão de Gado Transmontano)	368
Rafeiro do Alentejo	96
Tchouvatch Slovaque	142

Tous ces chiens font partie du Groupe 2 « Chiens de type Pinscher et Schnauzer - Molossoïdes et chiens de montagne et de bouvier suisses » de la nomenclature officielle de la FCI.

Plus d'informations sur <http://www.fci.be/fr/>

Races ou types raciaux « de protection » non reconnus FCI (liste non exhaustive)		
Afghan kuchi Akbash Bakharwal dog Berger Bulgare Karakachan Bhotia dog Bouvier Mongol (Bankhar) Cane di Mannara	Chien de berger du Sila Chien de Berger sicilien Gaddi Kutta Gampr Arménien Hellenikos Poimenikos Maluti mountain Dog	Mastino Abruzzese Pahari Kukur mountain dog Qahderijani dog Sarabi Dog Spino degli iblei Tibetan Kyi Apso

Les principales utilisées aujourd'hui sont le Montagne des Pyrénées, le Berger de la Maremma et des Abruzzes, le Cão da Serra da Estrela, le Cão de Gado Transmontano, le Kangal (Berger d'Anatolie), le Mâtin des Pyrénées et le Mâtin espagnol.



© Magali Allard

**Chien de Montagne
des Pyrénées**



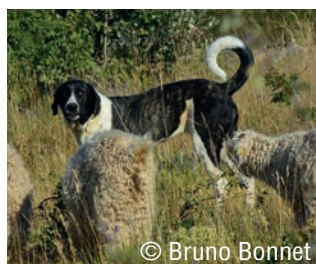
© Simon Merveille

**Berger de la Maremma
et des Abruzzes**



© Simon Merveille

**Berger
d'Asie centrale**



© Bruno Bonnet

**Cão de Gado
Transmontano**



© Océane Jallifier

**Chien de
berger Kangal**



© Simon Merveille

**Mâtin
espagnol**

Il est difficile de comparer les races entre elles car il faudrait pouvoir séparer l'effet de la génétique de celui de l'environnement (conditions d'élevage, éducation...). D'après les observations de Coppinger & Coppinger (2002), il n'y a pas de race meilleure qu'une autre parmi celles citées ci-dessus. Par contre, il est capital de ne faire reproduire ensemble que de bons chiens (c'est-à-dire montrant un respect et un attachement au troupeau et un respect de l'humain), efficaces et n'ayant pas posé de problèmes lors de leur mise en place : c'est ce qu'on appelle de bonnes lignées.

Les croisements inter-races peuvent donner de bons résultats si l'accouplement est raisonné, avec des critères à améliorer clairement identifiés, mais ne permettent pas de faire progresser la génétique. Pour qu'une lignée soit éprouvée, elle doit travailler dans des conditions réelles :

- ✓ on évitera donc les races et les lignées qui ne sont pas utilisées dans ces conditions ;
- ✓ on évitera également le piège de l'exotisme, c'est-à-dire des races rares ou peu connues : pour avoir du choix, il faut un réservoir important de chiens au travail connus et visibles.

En résumé, le choix de la lignée ne doit ni se faire au hasard ni au plus pratique ni même au plus urgent (le chiot de la chienne du voisin...). Quelle que soit la race, prenez un chiot issu de parents connus et reconnus pour leurs aptitudes à la protection des troupeaux. Demandez au(x) maître(s) ce que les chiens savent faire et ne vous contentez pas de savoir qu'ils leur donnent entière satisfaction. Les attentes de ces éleveurs peuvent être complètement différentes des vôtres. Exigez de voir les parents au travail (leur comportement en bergerie et leur efficacité sur le terrain). Cet « exercice » sera une très bonne occasion de discuter des difficultés rencontrées par l'éleveur lors de l'introduction de son (ses) chiot(s) et d'échanger des astuces.

Question 3 : quel élevage ?

Les naisseurs ont un rôle clé dans l'élevage des chiots destinés à la protection des troupeaux. Ils doivent accompagner le développement comportemental de chaque chiot de sa naissance à son sevrage à 8 semaines, en lui permettant d'avoir des contacts sociaux, des interactions avec l'humain et en lui offrant un environnement stimulant : l'objectif est de donner à chaque chiot un maximum de chances d'être équilibré pour pouvoir s'adapter plus facilement aux différentes situations qu'il rencontrera à l'âge adulte, dans son activité de protection de troupeau.



La description des différentes phases de développement du chiot (partie 1) permet de définir le cadre environnemental le plus favorable dans lequel doit être élevé le chien de protection que l'on choisit.

Un chiot élevé dans une portée d'au moins 2 chiots pour assurer une bonne socialisation

La socialisation est une étape cruciale dans la vie d'un chien puisque ce processus interactif intra-spécifique permet au chiot l'apprentissage des signaux de communication propres à son espèce. Cette socialisation est faite par la mère mais surtout par la fratrie. En effet, c'est en jouant que les jeunes apprennent l'ensemble des codes sociaux canins, en combinant des attitudes et des mimiques corporelles associées à des vocalises variées. Ils se chassent, se poursuivent, échangent des aboiements ou des grognements, sollicitent la participation au jeu, apprennent les positions corporelles de ritualisation (sur le dos notamment) et l'inhibition à la morsure par « autorégulation » entre chiots.

Un chiot né en bergerie pour assurer une imprégnation précoce au troupeau

La période au cours de laquelle le cerveau grandit le plus rapidement coïncide avec la période propice au développement social : la croissance cérébrale dépend donc des stimulations environnementales reçues avant 16 semaines. A sa naissance, le chiot possède déjà quasiment tous les neurones qu'il possédera dans sa vie (facteur génétique) : la croissance cérébrale est donc essentiellement constituée par la formation de connexions entre les neurones (facteur acquis). Le fait de fournir aux chiots dès l'ouverture des yeux et du conduit auditif, la sensation, la vue, le son et l'odeur des animaux à protéger, permettra de stimuler la formation des connexions à travers une grande richesse de perceptions à analyser : ceci sera possible seulement si les chiots sont nés en bergerie. Ils vont pouvoir entrer en contact avec les animaux dès qu'ils le souhaitent, s'imprégner naturellement au troupeau (de la période de transition au sevrage) et apprendre, au contact des animaux, à adopter le comportement adéquat.

Cette imprégnation précoce va permettre au chiot, au moment de son sevrage à 8 semaines, d'être rassuré puisque l'espèce à protéger fera déjà partie de son environnement et qu'il saura comment se comporter pour être accepté.

Il est important que, dès son plus jeune âge, le chiot n'ait pas la possibilité de sortir du parc où est le petit troupeau et de divaguer (à la recherche des poubelles, de charognes, d'autres chiens de ferme ou des humains) car il sera ensuite très difficile voire impossible de lui faire perdre cette habitude.



Un chiot familiarisé dès le plus jeune âge

Ce processus principalement inter-spécifique (voire intra-spécifique en cas de rencontre ponctuelle de chiens inconnus) est lié à l'apprentissage : il permet de rendre un stimulus attractif ou neutre par la répétition d'expositions à ce stimulus.

Le travail de l'éleveur pour accompagner le développement comportemental de chaque chiot jusqu'à ses 8 semaines est aussi important en termes quantitatifs que qualitatifs. La richesse des contacts sociaux et des interactions avec l'humain doit compléter les bienfaits d'un environnement stimulant pour donner le maximum de chances au chiot d'être équilibré et adaptable aux différentes situations qu'il rencontrera à l'âge adulte.

De la 3^{ème} à la 8^{ème} semaine (et notamment pendant la phase d'attraction), plus le chiot est stimulé par de nouvelles découvertes (sons, lumières, odeurs, textures, autres congénères de races différentes, autres espèces ou races d'animaux, etc...), plus son intelligence se développe (les connexions neuronales se forment avec les sollicitations intellectuelles et les stimuli). Cela lui permettra plus tard d'avoir une grande faculté d'adaptation et d'intégration à l'inconnu, à la nouveauté, et faire encore de nouveaux apprentissages.

Nous distinguons trois types de familiarisation :

- ✓ **La familiarisation à l'humain** : le chien doit être proche de son naisseur, dans une relation de sécurité et de confiance, qui augmente ses capacités d'apprentissage et sa compréhension, mais sans excès, c'est-à-dire qu'il ne doit pas avoir de dépendance affective à l'Homme. Il doit être manipulable par l'éleveur qui doit pouvoir le sortir du troupeau sur sa demande.
- ✓ **La familiarisation à des chiens**, autres que la mère et la fratrie
- ✓ **La familiarisation à des événements extérieurs divers** : l'objectif est que les chiots soient familiarisés avec les situations environnementales pertinentes qu'ils seront susceptibles de rencontrer ultérieurement.

Il est important que les chiots bénéficient très précocement de contacts humains positifs, que le naisseur les manipule individuellement quotidiennement (sur une durée courte) de manière à ce qu'ils aient l'habitude de se faire toucher par l'humain. A partir du 15^{ème} jour, au cours de moments agréables (tétée, distribution de nourriture), le naisseur peut progressivement exposer les chiots à une diversité de stimuli auditifs (bruits de ferme, d'engins agricoles, radio...) et visuels (par exemple en permettant le passage ponctuel de personnes diverses dans le bâtiment). Il sera également intéressant de présenter aux chiots d'autres chiens (de taille et de couleur de robe différentes), de manière contrôlée et surveillée.

Question 4 : mâle ou femelle ?

Les mâles et les femelles ont les mêmes aptitudes à la protection et la même facilité d'introduction dans le troupeau. Le choix du sexe n'est donc qu'une question de préférence. Toutefois, certains instincts fondamentaux, comme celui de la reproduction par exemple, peuvent prendre le pas à certains moments sur la protection du troupeau. Par exemple, malgré la qualité de son imprégnation, un mâle peut quitter le troupeau pour rejoindre une femelle en chaleur. Ou encore, une femelle suitée sera plus soucieuse de la sécurité de sa portée que de celle du troupeau ; de plus, quand une chienne est en fin de gestation et en début d'allaitement, elle n'est pas disponible pour travailler.

Trouver des adaptations à ces problèmes complique la vie de l'éleveur mais en même temps, ne pas en tenir compte provoque des dysfonctionnements dans le travail des chiens et peut les rendre définitivement inopérants. Si vous n'avez pas le projet de faire reproduire votre/vos chiens, les opérations de castration/stérilisation sont peut-être à envisager.

Question 5 : quel chiot dans la portée ?

Tout d'abord, il est primordial que l'état sanitaire de la portée tout entière soit irréprochable. Les chiots doivent être déparasités et vaccinés, avoir l'air en bonne santé et être vifs. Au premier coup d'œil, vous jugerez de l'état sanitaire des chiots : ils doivent avoir le poil brillant, les yeux expressifs (sans pus), la peau sans rougeur ni trace de piqûres de parasites, les oreilles propres (sans exsudat jaunâtre), les mâchoires sans débordements, l'ombilic sans trace de hernie, le ventre non ballonné (signe d'infection vermineuse), et, pour un mâle, 2 testicules palpables.

Choisir un chiot dans une portée est toujours embarrassant. Certaines manipulations sont préconisées : elles visent à provoquer chez les chiots des réactions plus ou moins vives, révélatrices potentielles du caractère futur du chien. Mais, c'est attribuer beaucoup d'importance à une réaction valable sur le moment. La personnalité d'un être vivant n'est pas figée, surtout quand cet individu est au début de son développement. Riemer *et al.* (2014) l'a d'ailleurs montré dans son étude qui impliquait 99 chiots Border Collie : ces chiens ont subi différents tests à l'état de nouveau-nés (entre 2 et 10 jours), de chiots (40-50 jours) et de chiens adultes (entre 1,5 et 2 ans). Cette étude a révélé que l'activité exploratoire serait le seul comportement significativement corrélé entre le test des chiots et celui des adultes.

Ainsi, du moment que le choix de la race, de la lignée et de l'élevage ont été bien raisonnés, tous les chiots devraient en principe convenir. Si vous souhaitez faire de l'élevage ultérieurement, choisissez un chiot qui respecte le standard de la race et vérifiez l'absence de tare chez les parents.

Si aucun chiot dans la portée ne correspond à vos attentes, n'en prenez pas ! Votre chien va vous accompagner pendant une dizaine d'années, alors soyez exigeant !



© Aurélien Prudor

Question 6 : à quel âge ?

L'âge minimum légal de cession d'un chiot (vente/don) est de 8 semaines. Jusqu'à cet âge, le chiot a besoin de sa mère et de sa fratrie pour acquérir les codes sociaux canins. Il a été montré qu'une séparation trop précoce, avant l'âge de 8 semaines, est à l'origine d'une fréquence plus élevée de troubles du comportement, une augmentation du stress et un déficit de socialisation.

A l'âge de 8 semaines, la période la plus favorable à la socialisation pendant laquelle le jeune a la plus grande capacité à acquérir des compétences sociales, est terminée. Le chiot a donc appris les signaux de communication propres à son espèce et a construit l'essentiel de son répertoire comportemental. Il peut être séparé de sa mère et de sa fratrie sans préjudice psychologique pour lui et il pourra sans problème travailler par la suite en équipe, avec d'autres chiens de protection.

Allons même plus loin : sevrer un chiot correctement socialisé et familiarisé à 8 semaines permet qu'il vive le changement d'environnement pendant une phase de sa vie où il est encore très plastique pour découvrir de nouvelles choses. Après 12 semaines, ses capacités d'adaptation commencent à décroître (Scott et Fuller, 1965). Le travail d'analyse documentaire de REZVANI conforte la recommandation selon laquelle il est pertinent de placer les chiots dans leurs nouveaux foyers entre 8 et 12 semaines, période pendant laquelle la fenêtre de familiarisation reste encore importante chez le chiot (REZVANI, 2021).



L'identification des chiens

Depuis le 6 janvier 1999, l'identification par tatouage ou puce électronique est légalement obligatoire pour tous les chiens de plus de quatre mois, quel que soit leur statut (conservé par l'éleveur, donné ou vendu). L'identification est à la charge du cédant, et doit être réalisée par une personne habilitée (vétérinaire).

Loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux – Article 12.

Identifier son animal permet de faciliter sa recherche en cas de perte et de réduire les risques de vol.

Les deux méthodes disponibles pour identifier un chien

- Le **tatouage** de lettres et de chiffres sur la peau de la face interne du pavillon de l'oreille (droite en général), ou à l'intérieur de la cuisse.
- La **puce électronique** injectée sous la peau (non-douloureux), généralement à gauche de l'encolure. Un code composé de 15 chiffres est associé à chaque puce et ne peut ainsi ni être effacé ni falsifié, mais nécessite un lecteur spécial pour être lu.

Pour les chiens identifiés après juillet 2011, c'est le seul mode d'identification qui permet de passer une frontière.

Quelle que soit la méthode, chaque animal se voit attribuer un numéro unique, enregistré dans un fichier national avec les coordonnées du propriétaire (Fichier National d'Identification des Carnivores Domestiques, géré par l'I-CAD).

NB : chaque propriétaire peut se connecter directement à ce fichier national pour signaler tout changement de numéro de téléphone, adresse (même provisoire)... ou le décès de l'animal.

Le vendeur/cédant doit obligatoirement vous fournir :

- ✓ Le certificat de bonne santé établi par un vétérinaire,
- ✓ Le certificat d'identification (impliquant l'identification du chiot),
- ✓ Le carnet de santé ou passeport européen portant la mention de la primo-vaccination effectuée par un vétérinaire,
- ✓ L'attestation de vente, ou facture,
- ✓ Un document d'information sur les caractéristiques biologiques et les besoins de l'animal :
 - Caractéristiques et besoins biologiques et comportementaux dont des conseils d'éducation, familiarisation et socialisation
 - Conseils liés à l'hébergement, l'entretien, les soins et l'alimentation
 - Renseignements relatifs à l'organisation sociale
 - Longévité moyenne, taille et format à l'âge adulte
 - Estimation du coût d'entretien annuel, hors frais de santé
- ✓ Si le chiot est LOF : le Certificat de naissance du chiot (ou Pedigree provisoire).



La législation portant sur l'achat d'un chien

Une garantie sanitaire d'un mois est prévue ; ainsi, si le chiot vient à mourir dans le mois qui suit son arrivée chez vous, suite à une maladie contractée dans l'élevage de naissance, il pourra vous être remboursé ou remplacé.

Le prognathisme inférieur ou supérieur (mâchoires qui ne joignent pas) ou la monorchidie (absence d'un testicule) sont des tares qui peuvent justifier l'annulation de la vente ou l'échange du chien. Si le chien présente une de ses tares, quelle que soit sa race, sa confirmation ne sera pas possible, même s'il travaille.



© Aurélien Prudor

L'inscription au Livre des Origines Français (LOF) en lien avec la Société Centrale Canine (SCC)

- **Seul un chien inscrit au LOF a le droit à l'appellation « chien de race ».** Un chien LOF possède un certificat de naissance attestant de son inscription au LOF par son éleveur, ou un pedigree lorsqu'il a été confirmé (document officiel comportant la généalogie du chien et qui certifie l'exactitude de ses origines).
- Il existe trois manières d'inscrire un chien de protection au LOF :
 - ✓ **Inscription « au titre de la descendance »** si ses parents sont déjà inscrits définitivement au LOF (donc après leur Confirmation) et après que le chiot soit à son tour désigné conforme au standard de sa race par un juge lors de sa Confirmation. Il faut alors que la saillie de la chienne LOF (mère) par le mâle LOF (père) soit déclarée par l'éleveur, que la portée de chiots soit inscrite par l'éleveur auprès de la SCC et que votre chien soit identifié (puce ou tatouage).
Cette inscription ne deviendra définitive qu'une fois sa croissance terminée (à l'âge de 15 mois) après passage devant un juge qui validera sa Confirmation s'il répond au standard de sa race.
 - ✓ **Inscription « à titre initial »** pour un chien sans origine (parents non LOF) qui est reconnu conforme au standard par un juge lors de sa Confirmation.
 - ✓ **Inscription « au titre de l'importation »** s'il s'agit d'un chien importé et inscrit à un livre généalogique étranger reconnu par la SCC (Voir les livres reconnus par la SCC) et après Confirmation de ce chien par un juge en France.

Plus d'informations sur www.centrale-canine.fr

La durée de vie d'un chien de protection dépasse rarement 10 à 12 ans. De plus, du fait de leurs conditions particulières de travail, de nombreux chiens disparaissent plus précocement, suite à des accidents (contact avec une voiture, blessures diverses...) ou des empoisonnements. La perte d'un chien efficace est un moment difficile pour l'éleveur... et pour le troupeau. Pour anticiper cette situation, il est conseillé de penser à temps au renouvellement de votre chien.



SOMMAIRE PARTIE 3

COMMENT PRÉPARER L'ARRIVÉE D'UN CHIEN DE PROTECTION ?

- Choisissez-lui un nom /31
- Expliquez le rôle d'un chien de protection à votre entourage proche /31
- Prévenez vos voisins /31
- Communiquez sur les bonnes attitudes à adopter lors de la rencontre avec un ou des chiens de protection /37
- Matérialisez la présence de chiens de protection des troupeaux /38



Comment préparer l'arrivée d'un chien de protection ?



Choisissez-lui un nom

Le nom doit mettre le chien en valeur, être court (de 1 à 2 syllabes), facile à prononcer et ne doit pas ressembler phonétiquement à un ordre. Achetez un collier à votre chien, sur lequel sont mentionnées vos coordonnées.

Expliquez le rôle d'un chien de protection à votre entourage proche

Expliquez à toute la famille, et surtout aux enfants, que le chiot que vous allez accueillir est destiné au travail et que ce ne sera pas un chien de compagnie.

Prévenez vos voisins

Le chien de protection vit en permanence avec le troupeau et effectue son travail dans la majorité du temps sans contrôle humain. Ce comportement peut être assimilé à de la divagation, par le voisinage ou des promeneurs. Pour éviter les situations conflictuelles, il est fortement conseillé de prévenir vos voisins, agriculteurs et autres, de la présence et de la fonction de ce chien particulier : il ne vagabonde pas, il effectue le travail qui lui est confié, celui de surveiller le troupeau !

De plus, un propriétaire responsable doit être conscient que la présence, en totale autonomie d'un chien dans un pâturage, peut apeurer les utilisateurs de l'espace rural (agriculteurs, promeneurs, ramasseurs de champignons, pêcheurs et chasseurs, touristes...). En effet, au passage de ces visiteurs, le chien va s'approcher et aboyer. La réaction du chien est d'autant plus vive que ces « intrus » s'approchent du troupeau ou qu'ils sont accompagnés de chiens.



Décryptage de la rencontre entre un chien de compagnie et un chien de protection : un moment rarement anodin

L'agression est un comportement spontané et naturel chez tous les chiens, comme chez les autres êtres vivants, qui s'exprime tant vis-à-vis d'un autre animal que de l'humain. Tous les chiens ont ce répertoire comportemental en eux, qui peut aller de la simple vocalise jusqu'à la morsure, en passant par l'interposition et des aboiements de contrôle. Le déclenchement des comportements d'agression chez un chien est lié à la protection par un individu de ressources auxquelles il attache une valeur particulière.

Lorsque vous arrivez à proximité d'un troupeau, le(s) chien(s) de protection protègent des ressources de nature :

- ✓ alimentaire : zone de nourrissage ou une charogne par exemple,
- ✓ spatiale : zone de couchage, bergerie, parc de nuit par exemple,
- ✓ relationnelle : son groupe social avec les autres chiens de protection, son troupeau, parfois son maître (éleveur ou berger),
- ✓ sexuelle : dans un groupe de chiens de protection avec des femelles, si un mâle rencontre un autre mâle.

De l'autre côté, lors de cette rencontre, le chien de compagnie n'est pas sur son domaine vital (zone de vie) ; il se trouve dans une situation où il protège une ressource relationnelle (son maître) mais aussi se protège lui-même (instinct de survie). La réaction choisie par la grande majorité des chiens serait la fuite car l'évitement est la solution la plus économique pour les canidés. Néanmoins, dans cette situation, cette réponse n'est pas possible puisque le chien de compagnie est théoriquement en laisse pour éviter qu'il ne dérange le troupeau ou ne cause des dommages, mais aussi pour l'empêcher de fuir (le risque serait sinon que sa fuite déclenche un comportement de poursuite chez les chiens de protection, avec une issue qui pourrait être mortelle pour le chien de compagnie).

Ainsi, l'évitement n'étant pas possible, le chien de compagnie va devoir entrer en communication avec le(s) chien(s) de protection. Deux modes de communication sont alors possibles :

- ✓ l'adoption par le chien de compagnie de postures d'apaisement pour manifester ses intentions pacifiques et apaiser la situation : se lécher les babines ou la truffe, détourner la tête, le regard ou le corps tout entier, ralentir ses mouvements, voire s'immobiliser. Il s'agit d'un langage corporel universel compris et utilisé par tous les canidés. Le chien de compagnie adoptera ce comportement s'il est parfaitement socialisé, familiarisé et éduqué. Dans ce cas-là, la réponse des chiens de protection va dépendre de leur niveau de protection de ressources et de leur niveau de socialisation et de familiarisation.
- ✓ l'adoption par le chien de compagnie de comportements de dissuasion : aboiements, grognements, morsures. Si le chien de compagnie fait ce choix, il risque de se retrouver dans une position délicate puisque les chiens de protection sont souvent très motivés pour protéger coûte que coûte leur troupeau.

La réponse du chien de compagnie va aussi dépendre de l'état de stress de son maître, que le chien ressent par l'intermédiaire de ses postures physiques, de la tension qu'il met dans sa voix ou dans la laisse.

La réponse des chiens de protection va aussi dépendre de leur état de fatigue en lien avec les sollicitations qu'ils reçoivent : par exemple, des chiens qui auraient été très sollicités la nuit auparavant par des prédateurs, peuvent être moins tolérants et développer un comportement d'agression plus rapidement. Cette fatigue peut altérer leur capacité à mesurer les différentes menaces sur le troupeau et notamment à différencier un chien de compagnie qui ne fait que passer d'un chien divaguant qui pourrait menacer l'intégrité d'un troupeau.

Lors de la rencontre entre un chien de compagnie et des chiens dans leur travail de protection de troupeaux, il y a un risque de stress pour tous les chiens, de blessures, souvent du côté du chien de compagnie (voire la mort du chien), mais aussi pour le maître du chien de compagnie s'il panique et interfère dans le conflit.

C'est pour toutes ces raisons que pour leur sécurité et celle de leur maître, les chiens de compagnie sont vivement déconseillés à proximité des zones où travaillent des chiens de protection.





Interaction entre le monde de la chasse et le monde de l'élevage : communication et pratiques adaptées pour faciliter le multi-usage du territoire

La rencontre entre un chasseur et un chien de protection

Les odeurs présentes sur les chasseurs, notamment celles de chiens de chasse ou de gibiers (particulièrement suidés, canidés, mustélidés, etc.), ou les odeurs permettant de ne pas être identifié par le gibier (huiles essentielles par exemple), peuvent rendre difficile leur identification correcte par les chiens de protection, voire augmenter la méfiance de ces derniers.

Certains vêtements de camouflage (notamment en chasse à l'arc ou à l'approche avec des combinaisons type « 3D » ou « Ghillie ») rendent aussi difficile cette identification. Le constat est le même pour les chasseurs qui prennent leur poste avant le lever du jour.

Lors d'une approche silencieuse par le chasseur, les chiens de protection peuvent être surpris et adopter directement un comportement d'interposition fort.

Il est donc primordial de se faire connaître aux chiens de protection en tant qu'humain, notamment en adoptant un comportement le plus apaisé possible, en parlant d'une voix calme et en ne faisant aucun geste brusque. L'utilisation de son arme contre le chien (menace, coup de feu pour apeurer ou blesser un chien de protection au travail...) est à proscrire pour des raisons de sécurité évidente mais aussi car le chien risque de le percevoir comme une agression et de répondre alors de manière agressive. Le risque est également qu'il mémorise cette rencontre comme un événement stressant et que cela influe négativement sur son comportement s'il se retrouve dans une situation similaire par la suite.

Si vous êtes en véhicule, rouler au pas pour préserver la tranquillité du troupeau et réduire la possible montée en excitation des chiens de protection (notamment quand des chiens sont présents dans le véhicule de chasse).

Si vous êtes à pied, se reporter aux bonnes attitudes à adopter.

La rencontre entre un chien de chasse et un chien de protection

L'agression est un comportement spontané et naturel chez tous les chiens, comme chez les autres êtres vivants, qui s'exprime tant vis-à-vis d'un autre animal que de l'humain. Tous les chiens ont ce répertoire comportemental en eux, qui peut aller de la simple vocalise jusqu'à la morsure, en passant par l'interposition et des aboiements de contrôle. Le déclenchement des comportements d'agression chez un chien est lié à la protection par un individu de ressources auxquelles il attache une valeur particulière.

Lorsque vous arrivez à proximité d'un troupeau, le(s) chien(s) de protection protègent des ressources de nature :

- ✓ alimentaire : zone de nourrissage ou une charogne par exemple,
- ✓ spatiale : zone de couchage, bergerie, parc de nuit par exemple,
- ✓ relationnelle : son groupe social avec les autres chiens de protection, son troupeau, parfois son maître (éleveur ou berger),
- ✓ sexuelle : dans un groupe de chiens de protection avec des femelles, si un mâle rencontre un autre mâle.

De l'autre côté, lors de cette rencontre, le chien de chasse n'est pas sur son domaine vital (zone de vie) ; il se trouve dans une situation où il protège une ressource relationnelle (son maître ou les individus de son groupe) mais aussi lui-même (instinct de survie).

Certains chiens de chasse sont plus enclins à rentrer dans le conflit, soit du fait :

- ✓ d'une relation forte avec leur maître (chien d'arrêt notamment) ;
- ✓ de leur tempérament individuel (notamment dans les races de chiens sélectionnées pour leur courage ou leur mordant : terriers, drahthaar et bien d'autres) ;
- ✓ d'une familiarisation aux chiens étrangers défailante (code de communication insuffisant).

Pendant l'action de chasse, il est possible aussi que le chien de chasse ne prête pas attention aux signaux de communication des chiens de protection (notamment des aboiements), parce qu'il peut être focalisé sur des odeurs et des sons (les voix d'autres individus du groupe pour rallier au besoin). Mais aussi parfois parce que la passion est forte et que les hormones de bien-être que génère la poursuite sont à un niveau élevé et lui procurent énormément de satisfaction.

Les chiens de protection peuvent alors mal interpréter le fait que leur action de dissuasion ne soit pas prise en compte et ils risquent de montrer un comportement d'interposition voire d'agression.

Pour ces raisons, il est impératif d'éviter au maximum la rencontre entre des chiens de chasse et des chiens de protection. Ainsi, il est préconisé d'arrêter les chiens de chasse plusieurs centaines de mètres avant le troupeau... même s'ils sont en action de chasse (rappel à la voix, à la trompe, au sifflet, ou au collier mixte repérage/éducation par exemple).

La communication : le levier principal pour permettre de bonnes relations entre chasseurs et éleveurs

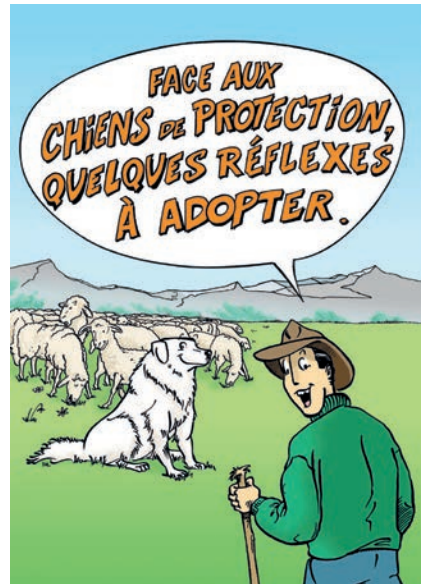
Localiser précisément les troupeaux et choisir un secteur à chasser où il n'y a pas d'animaux reste la solution à privilégier pour éviter des risques inutiles (blessures de chiens de chasse et/ou de protection par exemple...). Des échanges avec l'éleveur propriétaire des animaux peut aussi permettre de trouver un arrangement : déplacement du troupeau un jour précis pour permettre à l'action de chasse d'avoir lieu par exemple. Il peut être également intéressant de prendre un temps avec l'éleveur pour qu'il présente les chasseurs à ses chiens de protection, qui peuvent alors être susceptibles de les reconnaître lors d'une prochaine rencontre.

La communication reste le maître-mot d'un multi-usage réussi. Elle demande un engagement, une bonne coordination, de la continuité et la création d'un réseau pour éviter de multiplier les appels aux uns et aux autres. Il faut donc que certains se mobilisent particulièrement et fassent le relais pour les autres.

En cas d'interactions négatives (chiens de chasse/chiens de protection, chasseurs/chiens de protection, bergers/chasseurs), il est indispensable d'en discuter avec l'éleveur, sur la base d'un dialogue constructif, afin que chacun comprenne les difficultés de l'autre parti et que des solutions soient trouvées. Si rien n'est possible à l'amiable, c'est par le biais des autorités qu'il faut interagir.

Communiquez sur les bonnes attitudes à adopter lors de la rencontre avec un ou des chiens de protection

- ✓ A l'approche du troupeau, regroupez-vous, les adultes encadrant les enfants.
- ✓ Signalez-vous en parlant à haute voix et arrêtez-vous : les chiens vont venir vous sentir pour vous identifier. Vous pouvez placer un objet entre vous et le(s) chien(s) (veste, sac à dos...), contre votre corps. Restez calme et évitez les gestes brusques. Ne fixez pas les chiens dans les yeux. Ne les menacez pas.
- ✓ Une fois que les chiens se calment et s'éloignent de vous, vous pouvez contourner le troupeau le plus largement possible, en marchant. Ne traversez jamais le troupeau. Ne franchissez jamais de clôtures. Ne forcez jamais le passage.
- ✓ Si vous êtes en vélo ou à cheval, descendez-en. Une fois que les chiens se calment et s'éloignent de vous, vous pouvez contourner le troupeau le plus largement possible, en marchant à côté de votre vélo/cheval.
- ✓ Pour leur sécurité et la vôtre, les chiens de compagnie et de chasse sont vivement déconseillés à proximité des zones où travaillent des chiens de protection. En cas de rencontre fortuite, tenez votre chien en laisse systématiquement à proximité d'un troupeau, et contournez-le le plus largement possible. Ne prenez jamais votre chien dans les bras.
- ✓ Certains jeunes chiens peuvent avoir tendance à s'éloigner du troupeau en suivant des randonneurs. Vous rendrez service au(x) berger(s) en ne les encourageant pas à le faire - ne pas les caresser et ne surtout rien leur donner à manger !



Former un chien de protection demande de l'investissement et du temps à son maître.

Les autres usagers de l'espace ont un rôle dans l'évolution du comportement du chien de protection. Ensemble, pour la sécurité de tous et la tranquillité des animaux, respectons ces bons réflexes à l'approche des troupeaux et des chiens de protection !

Matérialisez la présence de chiens de protection des troupeaux

Pour signaler à la population locale et aux touristes la présence de chiens de protection, des panneaux d'information adaptés au contexte de l'exploitation du propriétaire sont à sa disposition auprès de sa DDT(M). Les modèles de dépliants, brochures, panneaux d'information sont disponibles sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, rubrique « Mission loup ».

TROUPEAUX ET CHIENS DE PROTECTION
Quelques réflexes à adopter

Pour protéger leurs troupeaux contre les attaques de prédateurs (loups, lynx...) et chiens, les éleveurs et bergers de cette zone utilisent des chiens de protection.
There are guarding dogs around, working to protect livestock from predators.
I pastori di questa zona utilizzano cani da guardia per proteggere le greggi contro gli attacchi dei predatori.

Contournez largement le troupeau : gardez vos distances. Arrêtez-vous le temps que les chiens de protection vous identifient. Restez calme et passif en leur présence. Ne les menacez pas, ne les caressez pas.
Always, please don't disturb the flocks. Stay calm and still if you come across one of these dogs. Minimize de distances with it please. Avoid to talk or pass by in presence of cani da guardia.

Descendez de vélo et marchez à côté.
Please, walk your bike if you are riding one. Scendete da biciclette e continuate a piedi.

Tenez votre chien en laisse.
Keep your dog on the leash. Tenevi vostro cane al guinzaglio.

Ensemble, respectons le travail des bergers et la tranquillité des animaux.



TROUPEAUX ET CHIENS DE PROTECTION
Quelques réflexes à adopter

Pour protéger leurs troupeaux contre les attaques de prédateurs (loups, lynx...) et chiens, les éleveurs utilisent des chiens de protection.
Breeders use guarding dogs to protect livestock from predators.

Écartez-vous de la clôture et ne la franchissez pas.
Move away from the livestock fence, do not step over.

Les chiens dissuadent tout intrus (animaux, promeneurs...) de pénétrer dans le parc en courant et en aboyant.
The dogs may bark and run to dissuade any intruder (animals, walkers...) from entering the pen.

Suivez calmement le chemin.
Follow quietly the path.

Ne menacez pas les chiens.
Do not threaten the dogs.

Ne les caressez pas.
Do not pet them.

Tenez votre chien en laisse.
Keep your dog on a leash.

Ensemble, respectons le travail des éleveurs et la tranquillité des animaux.




www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr


Un panneau s'adressant spécifiquement aux cyclistes est également disponible.

VTTISTES ! FACE AUX CHIENS DE PROTECTION, ADOPTEZ QUELQUES RÉFLEXES !


ÉVITEZ TOUTE ATTITUDE QUE NOUS POURRIONS INTERPRÉTER COMME UNE MENACE OU UNE AGRESSION :
NOUS DONNER DES COUPS DE PIED ... NOUS JETER DE L'EAU DE VOS GOURDES...




NE TENTEZ PAS D'ACCELERER POUR NOUS « SEMER ». CONTINUEZ À ROULER TRANQUILLEMENT OU DESCENDEZ DE VÉLO ET Poussez-le !




VOUS ÊTES PLUSIEURS ? RESTEZ GROUPEÉS !



SI NOUS VENONS VERS VOUS, RALENTISSEZ À NOTRE APPROCHE. MIEUX : DESCENDEZ DU VÉLO ET Poussez-le. ÉVITEZ LES GESTES BRUSQUES. VOUS POUVEZ NOUS PARLER DOUCEMENT, RESTER CALME ET PASSIF, DÉTOURNER LA TÊTE, BAILLER... ÇA NOUS RASSURE. ÉLOIGNEZ VOUS PROGRESSIVEMENT DU TROUPEAU.



Conception : Anne DUMÉ (DOT 04), Mathieu VINCENT (Cg 04), Philippe LEOUFFRE (ADT 04), Bernard NICOLAS (Scénario et Illustration)



SOMMAIRE PARTIE 4

LES PREMIERS MOIS DU CHIOT

- **Transport du chiot jusqu'à votre ferme /41**
- **Arrivée du chiot sur votre exploitation /41**
 - Introduction en bergerie /41
 - Acceptation et attachement du chiot au troupeau /42
 - Réagir au bon moment ! /43
- **Familiarisation et éducation du chiot /44**
 - Familiarisation à l'humain et à différents événements extérieurs /44
 - Éducation à apporter au chiot /46
- **À la sortie du troupeau au pâturage /49**
 - Première sortie du chien avec le troupeau /49
 - Après plusieurs semaines au pâturage /49



Les premiers mois du chiot



Les premiers mois du chiot sont déterminants pour la réussite du travail qui lui sera ensuite demandé.

Transport du chiot jusqu'à votre ferme

Le sevrage est un moment de stress pour le chiot puisqu'il est séparé de sa mère, de sa fratrie et de son troupeau, avec lesquels il a passé 8 semaines.

Si vous lui laissez le choix, pour combler ce vide, le chiot ira en priorité vers un congénère, puis vers un humain (cela dépend de son niveau de familiarisation) et enfin vers un troupeau. Pour une question de confort et de sécurité, le chiot doit être placé dans une caisse de transport lors du trajet qui le sépare de son élevage de naissance à votre ferme.

Arrivée du chiot sur votre exploitation

Introduction en bergerie

L'introduction du chiot dans le troupeau doit être la plus rapide possible. Une phase de « transition » de quelques jours ou même de quelques heures chez vous, au milieu de votre famille, peut être très préjudiciable. Aussi, dès que vous avez acquis votre chiot et que vous êtes de retour sur votre exploitation, plongez-le dans l'univers de votre troupeau, **IMMÉDIATEMENT**.



En pratique, l'introduction du chiot dans le troupeau

Prévoir un lot d'animaux « accueillants », c'est-à-dire curieux, qui n'ont pas vécu de mauvaise expérience avec un chien. Les agnelles et chevrettes de renouvellement (minimum 15-20) sont appropriées. Important : il est fortement déconseillé d'introduire le chiot dans un lot de brebis avec de jeunes agneaux car elles pourraient se montrer agressives.

Aménager un refuge pour le chien, d'un mètre carré environ, à l'intérieur du parc où sont les animaux. Il peut être réalisé grâce à une claie renversée par exemple. Le chiot doit pouvoir entrer et sortir de son refuge quand il le veut, sans que les animaux n'y aient accès. Il doit y trouver nourriture et eau, sécurité, calme et repos (à cet âge les chiots ont encore besoin de beaucoup de sommeil).

Dès son arrivée sur votre exploitation, mettez votre chien dans son refuge. Il peut être conseillé de fermer le refuge quelques heures afin que le chiot s'approprie l'endroit et que les animaux viennent le sentir et l'identifier d'eux-mêmes, sans forcer la rencontre. Ceci va dépendre de l'expérience qu'ont vos animaux vis-à-vis des chiens de protection et de l'environnement dans lequel a grandi le chiot.

Ouvrez ensuite le refuge et laissez le chiot sortir de lui-même. Cette première approche se fera d'autant plus rapidement et naturellement que le chiot est né en bergerie et que le lot est accueillant.



© Magali Allard

Si votre élevage est conduit en plein air toute l'année, sans possibilité de faire un passage en bâtiment, la phase d'introduction du chiot dans le troupeau ne pourra se faire de manière efficace que si vous le mettez parmi un troupeau d'animaux contenu dans un parc clos, de dimension réduite. Ainsi, sans possibilité de s'isoler dans un coin du parc, le chiot sera en contact avec les animaux. De la même manière qu'en bergerie, cette phase doit être suffisamment longue.

Acceptation et attachement du chiot au troupeau

À son arrivée dans la bergerie, le chiot va aller, par curiosité et par jeu, au contact des animaux. Ceux-ci risquent dans un premier temps de lui manifester une attitude d'hostilité en lui donnant des coups de tête. Cette réaction est tout à fait normale. Le chiot n'est pas en danger : il a d'ailleurs en permanence son refuge pour battre en retraite et retrouver du calme. Malgré tout, vous devez être vigilant et rester attentif au bon déroulement de cette phase de prise de contact. Il ne faut pas que les animaux, en voulant se « défendre », blessent le chiot. Un ou plusieurs animaux peuvent se montrer particulièrement agressifs envers le chiot qui peut alors hésiter à quitter son refuge. Dans ce cas, il est préférable de les isoler de manière à ce que le chiot puisse prendre confiance en lui et établir des relations avec le reste du troupeau. Ce(s) animal(s) agressif(s) pourra(ont) par la suite réintégrer le troupeau : le chiot ayant grossi, il lui sera aussi plus facile de se « défendre ».

La phase d'acceptation du chiot par le troupeau peut être d'une durée variable en fonction du caractère accueillant du troupeau et du caractère du chien : de quelques jours jusqu'à 2 à 3 semaines. Vous saurez que le chiot est « adopté » par le troupeau lorsqu'il circulera librement dans la bergerie sans effrayer les animaux. L'acceptation du chien par le troupeau et l'attachement du chiot sont acquis par exemple lorsque le chien lèche l'anus ou les naseaux de certains animaux dociles. Le fait que votre chiot dorme au milieu des animaux, et non plus dans sa niche, ou qu'il aboie en réponse à des bruits non familiers, sont également d'excellents signes.

Entre trois et cinq mois d'âge, les dents permanentes du chiot vont commencer à apparaître. Durant cette période, il va chercher à mordiller et à mâcher : fournissez-lui alors de gros os, des cordes, des kongs à mordiller et autres jouets pour chiens ne présentant pas de danger, qu'il pourra mordre à loisir.

Réagir au bon moment !

Durant la phase d'introduction du chiot dans le troupeau, vous devez réagir à tout comportement néfaste du chiot et le corriger. Votre futur chien de protection n'est encore qu'un chiot qui a envie de jouer avec les animaux qu'il considère comme des congénères. Il va donc se comporter avec eux comme il le ferait avec d'autres chiots. Il va tout naturellement vouloir courir après, ce qui peut entraîner un mouvement de panique au sein du troupeau. De même, le chiot peut vouloir jouer avec les animaux en leur mordillant la queue ou les oreilles, parfois jusqu'au sang. Ces comportements de jeu sont inacceptables et le chiot doit le comprendre.



Quelques informations à connaître sur la sanction¹

- ✓ Elle doit être **simultanée à l'action c'est-à-dire que vous devez intervenir au moment précis où la faute est commise**. Le chien apprenant par association d'idées, toute correction différée ne ferait que perturber le chiot qui ne comprendrait pas pourquoi vous le réprimandez : il est important qu'il associe la « correction » à l'action qu'il vient juste de faire. Une surveillance attentive et fréquente est donc nécessaire pour pouvoir intervenir à temps. Cette surveillance est d'autant plus facile à assurer que votre temps de présence auprès des animaux est important : c'est le cas durant la période hivernale en bergerie ;
- ✓ Elle doit être **systématique** : pour que le chien comprenne qu'une action est interdite, la même cause (mauvaise action) devra toujours produire les mêmes effets (sanction) ;
- ✓ Elle doit **toujours être suivie d'une récompense** : dire « oui » ou « c'est bien » au chien quand il cesse sa bêtise ;
- ✓ Elle doit être **brève et sans rancune** ;
- ✓ Elle doit être **adaptée au physique et au psychique du chien** : fonction de leur gabarit et de leur caractère (sûr de lui ou sensible par exemple) ;
- ✓ Elle ne doit **pas dépendre de la « gravité » de la bêtise** : si vous laissez passer une petite bêtise au chiot (arracher un peu de laine à une brebis par exemple), elle risque de prendre de plus grosses proportions ensuite quand le chien sera plus grand et fort (arracher un bout de peau) ;
- ✓ Elle doit être **donnée froidement, sans énervement ni agacement** ;
- ✓ Elle doit être **rare** : une sanction qui se répète trop souvent est une sanction qui n'a pas été comprise et qui ne sert donc plus à rien. Soit la sanction a été mal dosée : trop faible, elle n'est pas efficace et ne fait qu'endurcir le chien, trop forte, elle provoque du stress et bloque la compréhension ; soit elle n'a pas été administrée de manière logique et n'a pas permis au chien de faire la bonne association d'idées.

¹ Gérard Lalande et Sophie Colladant, Can-Ideé Éducation

Familiarisation et éducation du chiot

Familiarisation à l'humain et à différents événements extérieurs

Si vous avez acheté votre chiot chez un naisseur qui prend son rôle au sérieux, votre chiot a évolué dans un environnement stimulant et a déjà vécu plein d'expériences : il a été familiarisé à l'humain et à différents stimuli sonores, visuels...

Vous allez devoir poursuivre ce travail de familiarisation : l'objectif est d'avoir un chien qui est content de vous voir mais qui préfère rester avec le troupeau plutôt que de vous suivre.

Pour favoriser au maximum les interactions entre le chiot et le troupeau, nous préconisons qu'à son arrivée sur sa nouvelle ferme vers 8-9 semaines, le chiot soit mis avec le troupeau sans autre chien, et ce jusqu'à ses 4 mois environ. Rappelons qu'à 8 semaines, la période la plus favorable à la socialisation, lors de laquelle le jeune est prédisposé et a la plus grande capacité à acquérir des compétences sociales, est terminée. Le chiot a donc appris les signaux de communication propres à son espèce et a construit l'essentiel de son répertoire comportemental. Il peut être séparé de sa mère et de sa fratrie et peut évoluer sans congénère sans que cela ne crée de préjudice psychologique pour lui ; par la suite, il pourra sans problème travailler en équipe, avec d'autres chiens de protection.

Lors de cette phase d'attachement, une seule personne (son maître) doit établir un lien solide avec le chien et c'est à cette personne de décider de l'instant et de la durée de ces contacts. C'est à elle-aussi à apporter la nourriture. Le chiot doit comprendre que vous êtes le seul à gérer ces instants privilégiés et qu'en conséquence vous êtes le maître !

Il est aussi important qu'à l'âge où le chiot a des capacités d'adaptation encore importante, vous lui fassiez voir tous les éléments qu'il sera ensuite susceptible de rencontrer en situations de travail. Il faut donc qu'il côtoie d'autres chiens, d'autres êtres humains que son maître et notamment des enfants car si un chien de protection n'en a jamais vu, il n'est pas certain qu'il va les reconnaître comme étant de petits hommes (ils sont moins prévisibles que les adultes et ont un ton de voix différent).

Vous devez raisonner ces interactions pour que le chiot préfère rester avec les animaux plutôt qu'avec vous. Si votre chiot vous suit durant toute la durée de votre présence en bergerie, c'est que vous en avez trop fait !



© Saint Martin



Un bref aperçu des mécanismes d'apprentissage chez le Chien¹

En éthologie², un apprentissage est un processus permettant à l'animal de modifier un ou des comportements, en tenant compte de ses expériences antérieures. Chez le Chien, parmi les différents types d'apprentissages, **les apprentissages associatifs sont très importants**. Ce sont eux qui entrent principalement en jeu dans les méthodes d'éducation. Ils permettent au chien de faire des associations, c'est-à-dire de connecter ensemble différents évènements ; ou encore d'associer un comportement et sa conséquence (en résumé, il crée une association de type « A cause B »). Ce sont ces apprentissages qui permettent d'associer un ordre et le comportement attendu.

Ces apprentissages sont en relations avec le conditionnement. Ces conditionnements peuvent être :

- ✓ « **classiques** » : il s'agit de réponses réflexes ou involontaires. Par exemple, mon chien est anxieux en voiture et se met à baver dès qu'il y monte (association de la voiture avec une expérience désagréable) ;
- ✓ « **opérants** » car ils sont dirigés vers un but (obtenir ou éteindre un comportement grâce à un renforçateur ou une punition). En résumé, tout comportement suivi de conséquences bénéfiques pour le chien aura tendance à se reproduire et à l'inverse, tout comportement suivi de conséquences désagréables aura tendance à disparaître. Par exemple, pour l'apprentissage de l'ordre de retour au troupeau, on va créer un léger inconfort lorsque le chien est hors troupeau (par exemple en avançant vers lui et en tapotant avec un bâton au sol, en se plaçant entre le chien et le troupeau pour chasser le chien hors du troupeau, etc.), lorsque le chien va ensuite pouvoir retourner dans le troupeau, il va y retrouver du confort (puisque le troupeau doit être pour lui apaisant) et ce retour au troupeau va être associé à une récompense ou renforçateur positif de la part du maître (« c'est bien » par exemple). A l'inverse, on va sanctionner le chien lorsqu'il nous saute dessus ou lorsqu'il joue avec un animal de l'espèce à protéger en l'associant à quelque chose de désagréable afin qu'il cesse.

Ces mécanismes sont importants à comprendre car ces apprentissages peuvent être volontaires et délibérés mais aussi inconscients. Rappelons que ces apprentissages associatifs permettent au chien de connecter ensemble différents évènements sans que nous en ayons parfois conscience nous-mêmes. Par exemple, si les premiers apprentissages de la marche en laisse se font en dehors du troupeau, le chien de protection risque d'associer la marche en laisse à quelque chose d'inconfortable puisqu'il quitte le troupeau ; c'est pour cette raison que l'apprentissage de la marche en laisse se fait toujours au sein du troupeau.

A nous en tant qu'éducateur de nos chiens de bien connaître la base des mécanismes d'apprentissage pour apprendre à s'en servir efficacement.

¹ Ce chapitre est largement inspiré des écrits de LULLIER (2015), DURANTON (2020) et de GILBERT (2020)

² Ethologie : science étudiant le comportement des animaux

Éducation à apporter au chiot

Même s'il travaille souvent seul, loin de l'exploitation, le chien de protection ne doit, en aucun cas, devenir un « animal sauvage », hors de contrôle de son maître. Avec patience et rigueur, il est possible et nécessaire d'inculquer à votre chien quelques ordres de base :

- ✓ la connaissance de son nom ;
- ✓ les notions de bien et de mal ;
- ✓ la marche en laisse et l'attache ;
- ✓ le rappel ;
- ✓ l'ordre de monter en voiture ;
- ✓ le retour dans le troupeau.

• La connaissance du nom du chien

Il est impératif que le chien (re)connaisse son nom. Le nom du chien n'est pas un ordre à proprement parler ; c'est un mot qui vise à attirer l'attention de votre chien sur vous et à faire en sorte qu'il soit attentif à ce que vous allez lui demander. À son arrivée dans le troupeau, répétez-lui souvent son nom pour qu'il l'enregistre rapidement. Le nom du chien doit toujours précéder l'ordre que vous allez lui donner.

• Les notions de bien et de mal

Apprenez à votre chien les notions de bien (confort) et de mal (inconfort). Quand votre chien fait bien, dites-lui « oui » ou « c'est bien ». Quand il fait mal, et pour tout ce qui est interdit, dites-lui « non ». Pour qu'un chien comprenne, il faut toujours lui apprendre chaque chose et son contraire. Par exemple, s'il mord les animaux du troupeau, dites « non » et dès qu'il arrête, dites « oui » ou « c'est bien ». Attention, ce qui est interdit aujourd'hui le sera aussi demain et vice-versa, soyez toujours cohérent !

• Le retour dans le troupeau

Cet apprentissage commence dès son arrivée à la bergerie. Dès que le chiot quitte les animaux, dites-lui « Nom de votre chien, troupeau » en l'encourageant à y aller. Dès qu'il y est, félicitez-le oralement avec un « oui » ou « c'est bien ». Au pâturage, si votre chien vient vous voir, dites-lui « nom de votre chien, troupeau » et quand il arrive vers les premiers animaux, n'oubliez pas de le féliciter.

• L'ordre de rappel

Vous devez être capable d'attraper votre chien quand il est dans le troupeau.

L'acquisition des ordres de rappel et de retour dans le troupeau, ainsi que la qualité des relations entre l'éleveur et son chien se vérifient simplement. À votre arrivée dans la bergerie ou au pâturage, tout en vous approchant du troupeau, rappelez votre chien. Celui-ci doit sortir sans précipitation du troupeau pour ne pas effrayer les animaux, et se diriger vers vous. Lorsque le chien arrive à vos pieds, flattez-le en lui disant « Nom de votre chien, c'est bien ». Quelques secondes après ce bref échange affectif, de sa propre initiative ou en réponse à l'ordre de retour « troupeau » que vous lui aurez donné, le chien doit repartir en direction du troupeau, oreilles et queue basses. Son entrée dans le troupeau ne doit provoquer aucun mouvement important des animaux. Si l'exercice est concluant, c'est le signe que vous avez parfaitement réussi votre travail d'éducation de votre chien de protection !

• La marche en laisse et l'attache

Il est important que votre chien accepte de marcher en laisse. Cela peut vous être utile lorsque vous devez le tenir hors du troupeau, l'emmener chez le vétérinaire, déplacer votre troupeau (traversée de village...). Il faut lui apprendre à marcher correctement à vos pieds, votre chien ne doit pas vous tirer.



En pratique, apprendre la marche en laisse à mon chien

L'apprentissage de la marche en laisse se fait au troupeau. Prenez votre chien en laisse dans le troupeau pendant quelques minutes. Dès que le chien tire, maintenez la laisse ; une fois qu'il arrête de tirer, lâchez-la.

Ainsi, le chien va ainsi apprendre à supporter à être en laisse. Répétez ceci pendant quelques jours.



© Bruno Thirion

Il est également important d'apprendre à votre chien à supporter l'attache.



En pratique, apprendre l'attache à mon chien

Attachez-le au milieu des animaux pour ne pas qu'il associe l'attache à une sanction. Au début, vous pouvez aussi lui donner à manger en même temps. Les premiers temps, attachez-le pendant une période courte (quelques minutes) et détachez-le dès qu'il est calme.

• Monter en voiture

Un chien doit savoir monter en voiture sans aucune appréhension. Certains éleveurs regrettent que leur chien ne le fasse pas. Cela leur serait pourtant très utile lorsqu'il faut le changer de parc, redescendre le chien à la bergerie (pour cause de maladie, gestation...) ou le conduire chez le vétérinaire. Aussi, pour éviter ce désagrément, habituez très tôt votre chiot à monter dans le coffre de la voiture.



En pratique, apprendre à mon chien à monter en voiture

Pour éviter toute difficulté, prenez votre chien en laisse avant d'arriver au véhicule, parlez-lui et caressez-le pour le rassurer. Tapez ensuite avec votre main à l'endroit où vous voulez qu'il monte et prononcez l'ordre associé (« monte » ou « en voiture »). Quand le chien est monté, n'oubliez pas de le féliciter avec un « c'est bien ». Tout ceci se déroule bien sûr moteur arrêté pour ne pas ajouter de stress au chiot. Prenez le temps, les premières fois, de laisser votre chien dans la voiture à l'arrêt de manière à ce qu'il se rende compte qu'il n'y a pas de danger.

À l'intérieur de la voiture, il est conseillé de le placer dans une cage de transport où il pourra se reposer et ne pas gêner le conducteur. Il sera aussi mieux calé dans les virages, ce qui réduira son inconfort et donc son stress (petite astuce : n'hésitez pas donner à manger à votre chien dans la caisse de transport dans la voiture, il l'associera ainsi à quelque chose d'agréable).

À la sortie du troupeau au pâturage

Si la période en bergerie s'est bien passée, votre chien de protection doit être très attaché au troupeau et doit obéir aux ordres que vous lui avez appris (en fonction de son âge). Vous pouvez alors aborder sereinement la sortie du troupeau.

Première sortie du chien avec le troupeau

La première sortie doit se faire seulement si vous jugez que le chiot a un développement morphologique suffisant pour lui permettre de suivre le troupeau. Souvent, il faut attendre qu'il ait environ 4 mois. Cette première sortie va vous permettre de vérifier l'attachement du chien aux animaux tout en le renforçant de par le petit stress qu'elle va engendrer chez le chiot.



En pratique, organiser la première sortie du chien avec le troupeau

Choisissez un parc de petite taille (par rapport au nombre d'animaux) et bien clôturé. En effet, excités par cette première sortie, les animaux risquent d'avoir envie de courir. Il est impératif d'empêcher le lot de « partir dans tous les sens » en réduisant l'espace, pour donner le temps au chiot de récupérer de ce petit stress, au sein du troupeau, et de rendre ainsi son attachement plus fort.

Privilégiez également **un parc un peu éloigné de la bergerie**, pour ne pas laisser la possibilité au chien d'y retourner.

Procédez en deux temps pour plus de facilité : emmenez d'abord les animaux et ensuite le chiot. Il est effectivement préférable de ne pas laisser le chiot suivre les animaux depuis la bergerie car il y a de grandes chances qu'il reste à la porte ou ne fasse demi-tour et retourne dans son refuge (il n'est jamais sorti et est attaché à sa bergerie). Sans aucun autre repère dans ce nouvel environnement, il sera alors content de retrouver son lot.

Après plusieurs semaines au pâturage

Lors de vos visites à votre troupeau, vous devez rappeler votre chien de protection, le caresser et le flatter pour entretenir vos relations. Ces instants vous permettront aussi de juger de la qualité des relations établies entre le chien et le troupeau. En effet, après quelques instants en votre compagnie, le chien doit retourner de sa propre initiative au troupeau. Si ce retour au troupeau se fait attendre, donnez l'ordre à votre chien de réintégrer la troupe. Ces visites régulières, de préférence quotidiennes, constituent des moments privilégiés, qui permettent de confirmer, si besoin est, l'apprentissage du nom du chien, le rappel et l'ordre de retourner au troupeau.

Il faut garder en mémoire que ces six premiers mois seront déterminants pour l'efficacité future de votre chien de protection : évitez de le mettre en échec et renforcez-le même dans ses actions. Par exemple, demandez à une personne que le chien ne connaît pas de s'approcher

du troupeau. Dès que le chien s'interpose, dites à la personne de quitter le troupeau ; le chien aura alors le sentiment d'avoir gagné et prendra ainsi de l'assurance.

Une fois que votre chien a passé du temps avec son lot à l'extérieur (il est préférable d'attendre qu'il ait 6 mois), il est possible de l'habituer à changer de lot.

L'objectif que vous pouvez vous fixer pour les 7-8 mois du chien est qu'il soit :

- ✓ **imprégné au troupeau,**
- ✓ **familiarisé à l'humain et manipulable par son maître dans toutes circonstances,**
- ✓ **familiarisé aux autres chiens,**
- ✓ **éduqué c'est-à-dire qu'il connaît son nom et l'ordre de rappel, la laisse, le transport en véhicule avec l'ordre de monter en voiture, les notions de bien et de mal (ce qu'il peut faire et ne pas faire), et l'ordre de retour au troupeau,**
- ✓ **fixé au troupeau,**
- ✓ **capable d'être dans un lot d'animaux seul ou en groupe de chiens.**

Sachez que votre chien peut avoir une « crise d'adolescence » vers l'âge de 10 à 15 mois pendant laquelle il peut remettre en cause votre autorité (il ne vous obéira plus) et manifester de nouveau des comportements indésirables (agression d'agneaux, poursuite de brebis, vagabondage...). Ne baissez surtout pas les bras et redoublez de vigilance et de persévérance, cette « crise » ne sera que passagère.

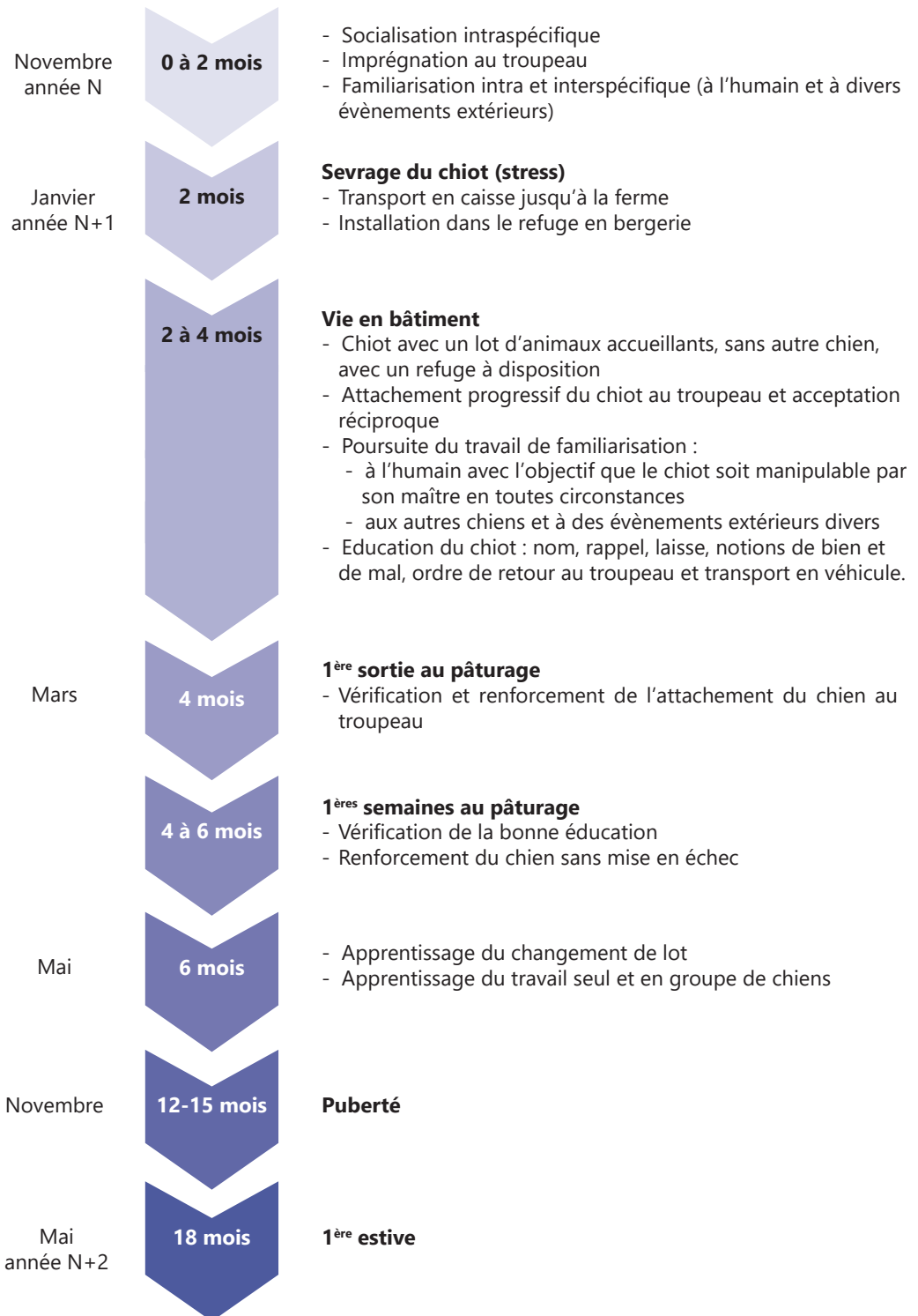
Au pâturage, la position du chien de protection par rapport au troupeau peut être variable. Il peut se trouver toujours parmi le troupeau, circulant tranquillement au milieu des animaux sans les déranger lorsqu'ils mangent ou dorment. Ou bien il peut rester à la périphérie proche ou plus lointaine du troupeau, surveillant de l'extérieur le troupeau et son environnement. Ces deux positions extrêmes n'ont aucune répercussion sur l'aptitude du chien à la protection.

Lors des déplacements du troupeau, si vous avez à traverser des zones où vous risquez de rencontrer d'autres personnes, prenez votre chien en laisse. S'il est libre, vous verrez que le chien de protection peut tenir le rôle de meneur ou bien rester au milieu du troupeau et suivre le mouvement donné par les animaux ou par le berger accompagné de son chien de conduite.



© Magali Allard

Quelques repères dans le temps selon l'âge du chien



SOMMAIRE PARTIE 5

PRENDRE SOIN DE SON CHIEN DE PROTECTION

- **Bien nourrir son chien /53**
 - Quantité et qualité : les deux maîtres-mots d'une ration équilibrée et optimale /54
 - Modalités pratiques de distribution de la ration /58
- **Bien soigner son chien /59**
 - Prévenir les infestations du tube digestif : vermifugation obligatoire /59
 - Traiter contre les parasites externes /60
 - Maladies infectieuses : chien vacciné, chien protégé ! /60



Prendre soin de son chien de protection



Pour pouvoir travailler efficacement, un chien de protection doit disposer de toutes ses facultés. Il est donc indispensable de lui apporter une nourriture adaptée à son activité, et de le maintenir en bonne santé en le déparasitant et en le vaccinant aux moments opportuns.

Bien nourrir son chien

Le chien de protection est un chien de travail qui peut dépenser beaucoup d'énergie en particulier lorsqu'il est à l'extérieur avec le troupeau. Il peut aussi avoir des périodes avec de moindres besoins énergétiques, l'hiver en bergerie par exemple. En plus de son activité (en estive, à l'entretien...), l'âge du chien (chiot en croissance, adulte, senior) et son état physiologique (gestation, lactation, chien stérilisé...) doivent être pris en compte dans le calcul de la ration.

A noter que les races de chiens de protection font partie de la catégorie des races géantes : la croissance se prolonge jusqu'à 24 mois et le poids de naissance des chiens est multiplié par 80 à 100. La croissance est toujours une période critique pour les chiots et encore plus particulièrement pour les chiots de grande race. En effet, pendant cette période, le chiot va constituer son squelette et sa musculature. Il est vraiment recommandé de leur donner une alimentation adaptée et de qualité pour leur permettre de se développer au mieux et de garantir leur santé future.

Un chien est un carnivore occasionnel et non pas un carnivore stricte comme le chat par exemple (les anglo-saxons le qualifient même d'omnivore opportuniste) (BLANCHARD et PARAGON, 2008 et PARAGON, 2020). A la différence du loup, il a acquis une capacité à digérer l'amidon grâce à une enzyme, l'amylase pancréatique. Cette adaptation peut varier selon les races, les individus et l'âge : certains chiens sont plus sensibles que d'autres en matière de digestibilité de l'amidon. La production de cette enzyme est très faible chez le chiot jusqu'au sevrage ; elle augmentera progressivement jusqu'à l'âge adulte.

Quantité et qualité : les deux maîtres-mots d'une ration équilibrée et optimale

Une ration équilibrée doit contenir les nutriments indispensables :

- ✓ des **protéines**, préférentiellement d'origine animale, pour couvrir les besoins en acides aminés,
- ✓ des **fibres alimentaires** indispensables au transit (= cellulose brute),
- ✓ des **matières grasses** (= lipides, riches en énergie et très appréciées par le chien),
- ✓ des **glucides assimilables** (l'amidon essentiellement : céréales, riz, pâtes...), bien cuites pour avoir une bonne digestibilité,
- ✓ de **l'énergie** (contenue dans les lipides, les glucides et les protéines),
- ✓ des **minéraux** (calcium, phosphore...) et des **vitamines**,
- ✓ des **oligo-éléments** (Zinc, Fer...),
- ✓ de **l'eau**, à volonté en permanence.

Ces nutriments doivent être apportés en quantité optimale dans la ration quotidienne. En deçà d'une quantité dite minimale, des carences peuvent apparaître. A l'inverse, au-delà d'une quantité maximale, des signes de toxicités deviennent visibles. Dans certains cas, une carence peut être tolérée pendant plusieurs jours ou mois. Cela peut donner l'impression qu'il n'est pas nécessaire d'équilibrer une ration ! Or, quand les symptômes de carence commencent à apparaître, il est souvent trop tard.

Croquettes industrielles, ration ménagère (« faite maison »), ration mixte (croquettes et ration ménagère) ?

Quel que soit le choix que vous faites, il vaut mieux le faire en connaissance de cause :

- ✓ les croquettes : aliments complets, plus simples et plus pratiques avec un bon rapport qualité / prix mais il ne faut pas choisir n'importe lesquelles,
- ✓ la ration ménagère : plus digeste à condition de savoir l'équilibrer (et cela ne s'improvise pas), tout en restant onéreuse.

• Quelles croquettes choisir ?

Pour élaborer leurs recettes, les fabricants de croquettes se réfèrent au « code des bonnes pratiques de communication sur les aliments pour animaux familiers » du Fediaf¹ et de la Facco². Cependant, ces tables établissent des recommandations minimales par nutriment, c'est-à-dire que cela correspond à l'apport minimal pour lequel il a été prouvé que le chien peut vivre.

Sur le marché, il y a donc une grande variabilité dans les formulations, dans les produits utilisés... et donc une grande hétérogénéité en matière de qualité de croquettes !



1 FEDIAF : Fédération Européenne des Fabricants d'Aliments pour Animaux Familiers

2 FACCO : Fédération des Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux et autres animaux familiers

La liste des ingrédients entrant dans la composition des croquettes peut notamment être présentée de deux manières différentes :

- ✓ **Formule fixe** : elle établit une liste assez précise des ingrédients et est donc stable quel que soit le coût des matières premières sur le marché. C'est généralement un indicateur de qualité, mais c'est aussi souvent plus cher ;
- ✓ **Formule catégorielle** : les ingrédients sont listés par catégorie de matières premières (par exemple : viande et sous-produits animaux, céréales, huiles et graisses). La composition exacte peut donc varier d'un lot à l'autre.

Quelle que soit la catégorie de chiens à nourrir, **il est préférable de choisir une croquette issue d'une gamme établissant une liste fixe des ingrédients** (non dépendante des coûts des matières premières sur le marché à l'inverse des listes par catégorie dont la formulation peut varier).

<p>Pour une chienne gestante et ses chiots avant sevrage</p>	<p>Certaines marques de croquettes fabriquent des croquettes particulièrement adaptées aux femelles gestantes et aux chiots avant sevrage ! L'alimentation d'une femelle gestante doit être complétée dès la 5^{ème} semaine de gestation (puis on augmente de 10 % par semaines restantes de gestation).</p>
<p>Pour un chiot en croissance (jusqu'à 10 – 12 mois)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un aliment spécial croissance avec des vitamines, des minéraux et des oligo-éléments adaptés. • Des protéines animales en premier ingrédient (avant les céréales), visez un minimum de 25 %. • Un taux de matières grasses minimum de 14 %. • Un faible taux de céréales et donc d'amidon (moins de 25 %), puisque le chiot digère mal l'amidon (risques de diarrhées notamment). • Un rapport calcium/phosphore entre 1 et 2.
<p>Pour un chien adulte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des protéines animales en premier ingrédient (avant les céréales) : visez un minimum de 25 % ! • Un taux de matières grasses plutôt proche de 20 %. • Un faible taux de céréales, riches en glucides et donc en amidon (40 % maximum) : elles apportent des calories et des sucres mais elles sont plus ou moins bien digérées par le chien (et surtout bon marché pour le fabricant !). <p>Si pour couvrir les besoins énergétiques d'un chien adulte ayant une activité de travail intense, il faut considérablement augmenter l'aliment de base, il vaut mieux envisager un aliment plus énergétique (« junior » ou adapté dit « hautement énergétique »). Une augmentation trop importante de la ration entraîne une moins bonne digestibilité (plus de fèces) et surtout plus de flatulences !</p>

A chaque changement de croquettes, il est important d'opérer une transition alimentaire sur au moins 1 semaine, pour permettre l'adaptation de la digestion :

- ✓ J1-J2 : 25 % nouvel aliment + 75 % ancien aliment,
- ✓ J3-J4 : 50 % de chaque aliment,
- ✓ J5-J6 : 75 % nouvel aliment + 25 % ancien aliment,
- ✓ J7 : 100 % nouvel aliment.

Exemple pour un paquet de croquettes pour un chien adulte

1 Animal « cible » dont les croquettes doivent couvrir les besoins (sauf l'eau)

2 Mention « **aliment complet et équilibré** ». Si cela n'est pas mentionné, il s'agit d'un aliment complémentaire qui ne couvrira pas tous les besoins du chien.

3 Liste d'ingrédients : **formule fixe**



- **Additifs** : nécessaires pour que l'aliment soit complet. Théoriquement favorables au développement du chien et soumis à une réglementation très contraignante;
- **Constituants analytique** : composition en protéines, matières grasses (lipides), cendres brutes (éléments restant après combustion), minéraux (calcium, phosphore...), oligo-éléments (zinc, cuivre, fer...). Le taux d'humidité est parfois mentionné.
 - ✓ **Composition** : Mais, protéines de volaille déshydratées, riz, graisses animales, farine de blé, protéines de porc déshydratées, hydrolysats de protéines animales, minéraux, gluten de blé*, pulpe de betterave, fibres végétales, huile de soja, huile de poisson, hydrolysats de crustacés (source de glucosamine), extrait de rose d'Inde (source de lutéine), hydrolysats de cartilage (source de chondroïtine).
 - ✓ **Additifs nutritionnels** : Vitamine A : 17600 UI, Vitamine D3 : 1000 UI, E1 (Fer) : 54 mg, E2 (Iodine) : 4.5 mg, E4 (Cuivre) : 10 mg, E5 (Manganèse) : 70 mg, E6 (Zinc) : 210 mg, E8 (Selenium) : 0.1 mg - Conservateurs - Antioxydants.
 - ✓ **Constituants analytiques** : Protéine : 26% - Matière grasse : 20% - Minéraux : 7.1% - Fibres alimentaires brutes : 2.1%.*L.I.P. : protéine sélectionnée pour sa très haute assimilation.

4 **Mode d'emploi** : repères permettant d'estimer notamment la quantité de croquettes à distribuer, qu'il conviendra d'ajuster au chien en fonction de son état corporel.

Quantités journalières recommandées (g/jour) en plus de l'eau disponible à volonté

Poids adulte	45 kg		50 kg		60 kg		70 kg		80 kg	
	g	dose	g	dose	g	dose	g	dose	g	dose
Vie à l'intérieur, pas d'exercice	465	4+3/8	500	4+7/8	575	5+5/8	640	6+2/8	705	6+7/8
Activité normale	515	5	555	5+3/8	635	6+1/8	710	6+7/8	785	7+5/8
Chiens très actifs	565	5+4/8	615	6	700	6+6/8	785	7+5/8	865	8+3/8

Certaines informations ne sont pas toujours présentes directement sur le paquet¹ mais peuvent être déduites car elles sont importantes pour juger de la qualité des croquettes :

- Le taux de glucides : %glucides = 100 - %protéines - %matières grasses - %fibres - %cendres - %humidité.
- On en déduit le taux d'amidon : %amidon = %glucides - 3*%fibres.
- Le rapport protéines/phosphore : preuve que les protéines sont de bonne qualité s'il est supérieur à 30-35. S'il est inférieur à 25, il est probable que les protéines soient issues d'os et de cartilage, peu intéressantes nutritionnellement.
- Le rapport calcium/phosphore : recommandé entre 1 et 2.

¹ Les valeurs des taux de calcium et de phosphore notamment sont rarement indiquées directement sur le paquet de croquettes, mais peuvent être retrouvées sur internet ou en le demandant au fournisseur.

- **La ration ménagère ou mixte**

La ration ménagère ou mixte (croquettes + ménagère) nécessite un véritable savoir-faire pour l'équilibrer. Lorsqu'elle est maîtrisée, elle est très digeste mais on constate qu'elle coûte finalement aussi chère, voire plus chère que des croquettes.

Parmi les rations ménagères, nous pouvons trouver le BARF (Bone and Raw Food). Il se base sur l'idée dite « d'une alimentation naturelle », crue et principalement carnée (voire 100 % carnée). Si souvent un effet améliorateur est constaté au début (l'aliment précédent étant de qualité généralement médiocre, souvent trop riche en amidon), c'est un régime carencé à moyen et long terme ! Une étude scientifique de 2011 a conclu que 76 % des recettes BARF actuellement proposées sont déséquilibrées (DILLITZER *et al.*, 2011). Le BARF peut impliquer :

- ✓ des risques sanitaires selon l'origine des viandes : présences de salmonelles ou de parasites par exemple s'il ne s'agit pas d'une viande crue propre à la consommation humaine,
- ✓ des déficits en certains nutriments comme certains acides gras essentiels ou en même protéines,
- ✓ des excès (trop gras, trop de vitamines et de minéraux – par exemple, l'excès de calcium est toxique pour le chien et entraîne une carence en zinc indispensable à la synthèse protéique),
- ✓ des problèmes de constipation par surconsommation d'os.

Pour être équilibrée, une ration 100 % BARF achetée ou ménagère doit toujours comporter, en plus des viandes/abats/poissons, des féculents, des légumes/fruits, des laitages, des huiles et **un Complément Minéraux Vitamines (CMV) adapté à l'âge du chien.**

Pour une ration mixte (croquettes et ménagère), dès que la part ménagère dépasse 20 % de la ration totale, cela nécessite un CMV car l'aliment industriel ne compense pas les déficits en minéraux, vitamines et acides gras essentiels de la part ménagère !

Pour rappel, en France et dans l'Union Européenne, il est interdit de nourrir des chiens avec des cadavres d'animaux ruminants d'élevage. Le Code rural et de la pêche maritime RPM (article L226) impose que tout éleveur se défasse des cadavres de ses animaux d'élevage à un exploitant autorisé dans le règlement relatif aux sous-produits animaux (équarrissage : usine de transformation agréée, exploitant d'une aire de nourrissage autorisée pour les cas les plus fréquents).

En résumé, les aliments secs (croquettes) présentent de nombreux avantages :

- ✓ leur composition et les valeurs nutritives sont connues et relativement constantes ;
- ✓ s'ils sont bien choisis, leurs apports nutritionnels sont adaptés aux besoins des chiens ;
- ✓ leur utilisation est facile et les gaspillages quasi nuls ;
- ✓ le rapport qualité/prix est bon.

Ainsi, une croquette de qualité, adaptée à votre chien, est distribuée en moindre quantité, permet d'avoir un chien en meilleure santé (moins de selles) et coûte finalement moins cher !

N'hésitez pas à discuter avec votre vétérinaire, il reste la personne à même de vous conseiller un aliment adapté à votre chien.

Modalités pratiques de distribution de la ration

• Quelle fréquence de distribution ?

Ainsi qu'en attestent de plus en plus d'études, le chien est un animal « bi-modal », c'est à dire qu'il présente 2 pics d'activités dans la journée : le matin et le soir. Si le chien peut se contenter d'un seul repas par jour, il apparaît comme avantageux de fractionner les repas : 2 fois par jour représente un bon compromis pour un chien adulte et 3 fois par jour pour un chiot jusqu'à au moins ses 6-8 mois. Un chien rassasié est généralement plus calme.

De plus, pour les chiens de grandes races, le fractionnement des repas diminue le risque du « retournement d'estomac », très souvent mortel et essentiellement dû à la prise unique d'un gros repas.

De l'eau claire et fraîche doit en permanence être mise à disposition des chiens adultes (sans qu'ils aient à s'éloigner du troupeau) et des chiots !

• Où distribuer la ration ?

La distribution des repas doit toujours avoir lieu à l'endroit où vit le troupeau (en bergerie pendant la période hivernale, ou au pâturage pendant la période estivale), mais très légèrement à l'écart des animaux pour que le chien ne soit pas dérangé.



© Coline Grosjean

Bien soigner son chien

Avoir des chiens en bonne santé est bien entendu essentiel pour les chiens eux-mêmes mais c'est aussi un élément de prophylaxie, pour éviter la contagion entre animaux (autres chiens de l'exploitation et animaux du troupeau), ou des animaux à l'Homme. Des chiens en bonne santé sont également plus performants, moins coûteux et plus simples à gérer.

Prévenir les infestations du tube digestif : vermifugation obligatoire

On distingue deux types de vers :

- ✓ les **vers ronds** (ascarides ou ankylostomes) représentent un réel danger pour les chiots, en occasionnant des troubles digestifs (diarrhées voire obstruction ou perforation intestinale) ou respiratoires (lors de leur migration) et des retards de croissance.
- ✓ les **vers plats** (ténia) peuvent être présents dans le tube digestif des chiens sans forcément présenter des conséquences pour l'animal mais en libérant des œufs dans les selles. Ces œufs peuvent être ingérés par les herbivores et provoquer des lésions musculaires et abdominales conduisant à des saisies de carcasse à l'abattoir.

Les chiens adultes s'infestent par ingestion de larves, d'œufs ou d'animaux parasités (souris, rats...). L'infestation des chiots peut intervenir avant la naissance (car les larves peuvent traverser le placenta) ou après la mise-bas (larves présentes dans le lait ou le milieu ambiant).

Pour bien protéger votre chien, il est conseillé de suivre le protocole de vermifugation suivant :

Calendrier indicatif de vermifugation des chiens

Chez la chienne adulte	Pendant les chaleurs
	15 jours avant la mise-bas
	En même temps que les chiots après la mise-bas
Chez le chiot (jusqu'à ses 8 semaines)	À 2 semaines
	À 4 semaines
	À 6 semaines
	À 8 semaines, avant la 1 ^{ère} vaccination
Chez le jeune chien	Tous les mois jusqu'à 6 mois
Chez tous les chiens adultes	4 fois par an (tous les 3 mois)

Traiter contre les parasites externes

De nombreux parasites externes sont transmis par contact ou par l'environnement, certains pouvant être vecteurs d'autres parasites (vers) :

- ✓ les puces dont les larves vivent dans l'environnement. Elles peuvent se nourrir d'œufs de vers plats et devenir porteuses ;
- ✓ les tiques, responsables de la transmission de maladies, dont la piroplasmose et la maladie de Lyme ;
- ✓ les autres agents divers responsables de troubles cutanés, démangeaisons, pouvant être compliqués par des surinfections bactériennes.

Afin de prévenir toute infestation (du chien, de son environnement...), traitez vos chiens avec un produit antiparasitaire externe conseillé par votre vétérinaire et désinfectez régulièrement l'environnement à l'aide d'un antiparasitaire adapté.

Maladies infectieuses : chien vacciné, chien protégé !

En France, aucun vaccin n'est obligatoire, à l'exception du vaccin contre la rage pour les chiens devant voyager hors des frontières. Pour autant, certains sont vivement recommandés pour prévenir certaines maladies dont :

- **La maladie de Carré** : maladie virale très contagieuse, portée par les loups et les renards, souvent mortelle ou source de séquelles neurologiques graves. Contamination par contact.
- **L'hépatite de Rubarth** : infection contagieuse d'origine virale affectant le foie, qui atteint plus gravement les chiots.
- **La parvovirose canine** : infection virale très contagieuse et très grave chez le chiot, à l'origine de gastro-entérites hémorragiques. Contamination par contact direct ou par les matières fécales d'un animal malade.
- **La leptospirose** : infection bactérienne transmise par les rongeurs, se traduisant par une jaunisse, une gastro-entérite et une insuffisance rénale grave. Elle se transmet à l'Homme par contact direct avec le chien malade (urines).
- **La toux de chenil** : infection respiratoire très contagieuse, responsable d'une toux sèche. Elle concerne principalement les chiens vivant en collectivité (élevage, chenil...).
- **La rage** : maladie mortelle transmissible à l'Homme, sans traitement. La transmission se fait par morsure, sur tous les mammifères.

En fonction du contexte sanitaire et géographique, le vétérinaire pourra être amené à conseiller différents vaccins.



Quand faut-il faire vacciner son chien ?

La vaccination intervient très tôt dans la vie d'un chien. Il doit donc recevoir sa première injection de vaccin à 8 semaines (Maladie de Carré, Hépatite de Rubarth, Parvovirose, Agent Parainfluenza et Leptospirose). Une autre injection doit être faite par la suite, à environ un mois d'intervalle après l'âge de 12 semaines.

Le vaccin contre la rage peut se faire à partir de 12 semaines, le vaccin contre la toux du chenil vers 3 mois et le vaccin contre la piroplasmose à partir de 5 mois (2 injections à 1 mois d'intervalle).

Par la suite, la majorité des vaccins exige un rappel annuel. Demandez conseil à votre vétérinaire !

Dans le cadre d'aide à la protection des troupeaux, il est demandé de fournir une copie du carnet de vaccination du chien (maladie de Carré, hépatite de Rubarth, parvovirose, leptospirose et rage).



SOMMAIRE PARTIE 6

RÉPONSES AUX QUESTIONS LES PLUS FRÉQUENTES

- **Combien faut-il de chiens pour protéger un troupeau ? /63**
- **Combien est-il possible d'introduire de chiots à la fois ? /64**
- **Un chien peut-il protéger plusieurs espèces ? /64**
- **Quelle est la meilleure composition pour un couple de chiens de protection ? /64**
- **Peut-on introduire un chien de protection adulte dans un troupeau ? /65**
- **Que faire quand le chien de protection adulte se montre agressif envers les animaux ? /65**
- **Que faire quand le chien de protection déserte le troupeau ou dérange les animaux ? /66**
- **Comment vont cohabiter le chien de protection et le chien de conduite ? /66**
- **Que faire pour qu'un berger puisse travailler avec des chiens de protection qui ne sont pas à lui ? /67**



© Elodie Lagier

Réponses aux questions les plus fréquentes



Combien faut-il de chiens pour protéger un troupeau ?

Il faut tout d'abord rappeler qu'il faut au minimum un chien de protection par **lot d'animaux**.

Ensuite, le nombre de chiens à utiliser par lot d'animaux dépend à la fois de la situation pastorale et environnementale de l'exploitation, des risques potentiels de prédation et bien sûr de la qualité des chiens. Sur des troupeaux de grande taille, utilisant de vastes espaces, l'utilisation de plusieurs chiens est évidente et indispensable.

Pour savoir combien de chiens sont nécessaires dans votre troupeau, il est nécessaire de prendre en compte plusieurs critères :

- ✓ **La topographie de la parcelle** : si le terrain est boisé et accidenté, un seul chien de protection ne peut pas voir l'ensemble du troupeau et ses déplacements sont ralentis ;
- ✓ **Le regroupement des animaux** : plus les animaux sont grégaires et restent groupés, plus le chien a une bonne maîtrise du lot. Ainsi, pour une qualité de protection comparable, un mode de conduite avec des petits parcs en rotation et/ou une race de brebis bien grégaire (type mérinos par exemple) demandera un nombre de chiens moins important qu'un système avec une grande surface et un troupeau de moutons à l'instinct grégaire peu prononcé (type Black Face ou Suffolk) ;
- ✓ **La pression de prédation** : l'origine et la fréquence de la prédation observée sur un troupeau déterminent aussi le nombre de chiens. Dans le cas d'attaques potentielles par la faune sauvage (loups, renards, lynx...), plusieurs chiens adultes sont également nécessaires. Lors de prédation par des chiens divagants, un seul chien de protection peut donner entière satisfaction.

Lorsque le loup est en phase d'installation et qu'il est seul, un bon chien suffira. Mais dès que deux loups sont identifiés, il y a alors de fortes chances pour que ce soit un mâle et une femelle et qu'ils se reproduisent. Rapidement, vous pouvez être confrontés à 4 ou 5 loups adultes. Pour que votre troupeau soit protégé, il faudra avoir plusieurs chiens de protection par lot. À ce nombre s'ajoutent les chiots en cours de mise en place.

Combien est-il possible d'introduire de chiots à la fois ?

Il est primordial pour son activité future de protection que le chiot développe un attachement fort au troupeau. Si vous lui donnez la possibilité de choisir entre le troupeau et un autre chien, il préférera passer du temps et lier des relations avec son congénère plutôt qu'avec les animaux et son attachement pour le troupeau risque d'être moins fort.

Pour mettre toutes les chances de réussite de votre côté, il est donc fortement conseillé d'introduire dans un lot un seul chiot à la fois, surtout s'il s'agit de votre première expérience.

A 8 semaines, la période la plus favorable à la socialisation pendant laquelle le jeune est prédisposé et a la plus grande capacité à acquérir des compétences sociales, est terminée. Le chiot a donc appris les signaux de communication propres à son espèce et a construit l'essentiel de son répertoire comportemental. Il peut être séparé de sa mère et de sa fratrie et évoluer avec des animaux sans autre congénère sans préjudice psychologique pour lui. D'autant plus que votre chiot est né en bergerie : l'espèce à protéger fait donc déjà partie de son environnement et il sait comment se comporter pour être accepté rapidement.

Ces chiots introduits seuls au troupeau pourront sans problème travailler par la suite en équipe avec d'autres chiens.

Si vous souhaitez intégrer en même temps deux chiots dans votre exploitation, il faudra prévoir deux lots d'animaux accueillants, hébergés dans deux bâtiments différents (pas de contacts physique et visuel entre les deux chiots pendant quelques semaines) et consacrer tout le temps nécessaire à chaque chiot.

Un chien peut-il protéger plusieurs espèces ?

L'immersion du chiot avec des herbivores, à l'âge où il est le plus perméable, va lui permettre de créer une relation avec les animaux, un attachement ; pendant les 8 premières semaines de vie, il va apprendre à développer ses comportements innés intra-spécifiques (de chien à chien) de manière inter-spécifique (de chien envers les herbivores).

Cette phase, que l'on appelle imprégnation (au sens courant du terme), va influencer de manière profonde et durable le futur comportement du chien. Ainsi, même si le chiot est né au contact de brebis, il peut être mis en place à son sevrage dans un lot de chèvres et saura s'adapter et reproduire les comportements qu'il a appris avec cette nouvelle espèce, pour se faire accepter plus facilement et tisser de nouveaux liens. Ceci sera d'autant plus facile pour lui qu'à 8 semaines, il est dans une phase de sa vie où il est encore très plastique pour découvrir de nouvelles choses et ainsi, s'adapter aux comportements spécifiques des chèvres.

Néanmoins, pour faciliter la tâche au chiot, notamment lorsque le troupeau n'a jamais connu de chien de protection, il est préférable de choisir un chiot qui est né au contact de l'espèce que vous avez.

Si un chien est destiné à travailler sur des gros animaux (bovins par exemple), il est préconisé que la naissance et la mise en place du chiot se fasse sur des petits ruminants, pour une question évidente de sécurité du chiot.

Quelle est la meilleure composition pour un couple de chiens de protection ?

Même si elle est intéressante et constatée, la complémentarité mâle/femelle ne suffit pas. La protection du troupeau sera d'autant plus efficace si deux chiens de caractère complémentaire y sont intégrés. Chacun fera le travail demandé sans être en concurrence.

Peut-on introduire un chien de protection adulte dans un troupeau ?

Il est tout à fait possible d'introduire un chien adulte dans un troupeau, à condition que le comportement pastoral antérieur de ce chien ait donné entière satisfaction. Il est également important que le chien de protection choisi ait été préparé c'est-à-dire qu'il ait déjà l'habitude de changer de lot sur son exploitation, qu'il soit calme et ait de l'assurance. Son comportement (et donc son efficacité) demeurera inchangé, même s'il change de propriétaire, dans la mesure où ses conditions de travail sont comparables à celles qu'il a déjà connues. Si le troupeau est déjà habitué à vivre avec un chien de protection, l'adaptation du nouveau chien se fera assez vite si ce dernier est calme. Si vous êtes dans une situation d'urgence ou que le troupeau n'a jamais eu à faire à un chien de protection, il faudra plus de temps. Il est plus facile de l'introduire alors que les animaux sont en bergerie ou dans un petit parc. Attachez-le à proximité du sel ou de l'eau pour qu'il prenne possession de son nouveau lieu de vie et qu'un maximum d'animaux l'identifie bien. Plus le chien est calme, plus les animaux ne prêteront plus attention à lui rapidement. Il est alors possible de le lâcher.



Que faire quand le chien de protection adulte se montre agressif envers les animaux ?

Vous ne pouvez et ne devez pas tolérer que votre chien de protection adulte montre des signes d'agressivité envers le troupeau (morsures, courses...). Ce comportement est en totale contradiction avec la définition du chien de protection. Si ces signes d'agressivité apparaissent subitement chez votre chien, à l'âge adulte, il convient de s'interroger sur les causes de ce comportement inacceptable.

- ✓ Est-ce que votre chien de conduite va de temps en temps voir seul le troupeau dans la pâture ? Les chiens de conduite, qui sont naturellement « agressifs » envers les animaux, enseignent de très mauvaises habitudes aux chiens de protection.
- ✓ Est-ce que votre chien de protection mord ou attaque les animaux seulement quand ces derniers cherchent à manger ses croquettes ? Si la réponse est oui, faites en sorte que la nourriture du chien ne soit pas accessible aux animaux.
- ✓ Votre chienne de protection est-elle en chaleurs ? ou votre chien de protection a-t-il détecté des chiennes en chaleurs dans son environnement proche ?
- ✓ Si votre chien de protection devient soudainement agressif envers le troupeau, vérifiez qu'il n'y a pas au milieu des animaux un animal étranger (brebis n'appartenant pas au troupeau, faune sauvage, chien...). De même, lorsque vous placez le chien dans un nouveau lot ou que vous ajoutez des animaux dans le lot que le chien protège, restez quelques instants pour observer les réactions du chien.

Dans tous les cas de figure, réagissez immédiatement.

Que faire quand le chien de protection déserte le troupeau ou déränge les animaux ?

Votre chien, qui avait l'habitude de rester toujours avec le troupeau, peut subitement se mettre à fuguer. Il faut au plus vite considérer les motivations qui le poussent à s'échapper. Si votre chien était jusqu'à présent attaché et fixé au troupeau, ses motivations seront le plus souvent bien fondées.

Peut-être que votre chien déserte le lot dans lequel vous l'avez placé pour aller protéger un autre lot.

Peut-être qu'il poursuit quelques chiens errants autour de la parcelle (dans ce cas, il fait exactement ce que vous attendez de lui).

Peut-être qu'il fugue pour retrouver une chienne en chaleurs...

Son retour ponctuel à l'exploitation peut aussi être le signe qu'un événement au pâturage le perturbe : brebis morte, brebis qui agnelle, brebis prise dans un grillage. Il ne fait alors que vous avertir de la situation inhabituelle.

Pour tous ces cas de figure, la désertion du troupeau par le chien est acceptable et ne doit surtout pas être réprimandée. C'est à vous de faire le nécessaire pour éliminer les dysfonctionnements qui ont poussé le chien à fuguer.

Si votre chien quitte le troupeau sans aucun prétexte valable, c'est que son attachement aux brebis n'est pas réel.

Comment vont cohabiter le chien de protection et le chien de conduite ?

Le chien de protection et le chien de conduite sont tous les deux des chiens de travail. Ils vont vivre pendant plusieurs années sur la même ferme, et « travailler » sur le même troupeau. Il est nécessaire que vous établissiez vous-même les règles du jeu entre eux et précisiez rapidement le rôle confié à chacun d'eux. Ces deux chiens doivent se connaître. Aussi, faites les présentations dans les 2 ou 3 semaines suivant l'arrivée du chiot de protection dans votre exploitation. Dans tous les cas, le chien de protection et le chien de conduite ne doivent pas « vivre » ensemble et doivent avoir chacun leur « chez soi » (le chien de conduite est dans son chenil lorsqu'il ne travaille pas). Le maître doit faire en sorte que le chien de conduite puisse toujours réaliser son travail, même en présence du chien de protection.



© Romain Ribière



En pratique, comment travailler avec mes chiens de conduite et de protection en même temps ?

Lors des manœuvres du troupeau effectuées avec le chien de conduite, deux techniques sont possibles :

- ✓ Avant de « lancer » le chien de conduite, il est préconisé de rappeler le chien de protection et de le maintenir en laisse. De la sorte, le chien de conduite peut effectuer son travail sans gêne, sans que le chien de protection s'interpose entre lui et le troupeau.
- ✓ Sinon, il est également possible de siffler ou d'utiliser un autre moyen auditif pour prévenir le chien de protection afin qu'il ne soit pas surpris de l'arrivée du chien de conduite. Dès que le chien de conduite commence à travailler sur le troupeau, le chien de protection doit se mélanger aux brebis et se déplacer avec elles. Si le chien de protection ne reste pas naturellement dans le troupeau, le maître doit lui commander l'ordre de « retour dans le troupeau ». Lorsque cette habitude est prise, les manœuvres en présence du chien de protection ne posent plus de grosses difficultés. Au contraire, très souvent, le chien de protection passe en tête du troupeau et guide les animaux lors des déplacements.

Quelle que soit la méthode utilisée, la connaissance et l'acquisition des ordres de base par le chien de protection constituent un précieux capital lors des déplacements du troupeau.

Que faire pour qu'un berger puisse travailler avec des chiens de protection qui ne sont pas à lui ?

Le berger choisit son estive et l'éleveur choisit son berger : de nos jours, la présence et la qualité des chiens de protection deviennent un critère qui pèse dans la balance. Avant tout alpage ou estive, il est indispensable donc que l'éleveur et le berger prennent un temps pour échanger précisément sur la question des chiens de protection. Il faut aussi penser que la plupart du temps, les troupeaux de plusieurs éleveurs sont réunis, ce qui rend d'autant plus important l'échange collectif.

Pour permettre son bon fonctionnement, il va être important de réfléchir à la constitution du groupe de chiens de protection provenant de plusieurs exploitations. Pour constituer l'équipe nécessaire, différents critères peuvent être pris en compte : les animaux du troupeau (nombre d'animaux, nombre de troupeaux différents, nombre de lots, habitude aux chiens de protection), la conduite des animaux (serré ou diffus, parcs de nuit...), l'alpage (configuration, topographie, prédation, fréquentation...), le berger (expérience, chiens de conduite et tempérament...) et le type de chiens de protection disponibles (sexe, stérilisation ou non, âge et état physiologique, état corporel, tempérament, défauts/qualités, antécédents, santé...). Il est évident qu'il est préférable, quand cela est possible, de monter un groupe de chiens déjà structuré et ayant l'habitude de travailler ensemble.

A noter également qu'il est déconseillé de monter des jeunes chiens en alpage. Si ce n'est pas possible autrement, il est impératif que le berger soit au courant et accepte d'éduquer un jeune chien ; l'éleveur devra alors lui faire part de ses attentes.

Pour pouvoir travailler avec, le berger doit être reconnu comme un référent par les chiens de protection, qui doivent ainsi reconnaître son autorité. Il est préconisé que le berger passe un peu de temps avec les chiens, en compagnie de l'éleveur, pour faciliter la transition. Lors de ce moment, par exemple :

- ✓ l'éleveur peut aider un chien un peu craintif à accepter le nouveau berger ;
- ✓ le berger peut demander au chien de retourner au troupeau (« va au troupeau ») et l'éleveur peut soutenir le berger si le chien n'obéit pas ;
- ✓ le berger peut donner la gamelle à chacun des chiens en présence de l'éleveur, ce qui constitue pour les chiens une sorte de passation, et permet de voir s'il y a des détails dans la distribution de nourriture auxquels l'éleveur aurait oublié de faire mention.

Plein de petites choses peuvent être faites de cette manière pour faciliter ensuite le travail au quotidien du berger.

Avant de monter en estive, chaque éleveur doit fournir au berger une liste avec pour chaque chien :

- ✓ son nom,
- ✓ son âge,
- ✓ sa race,
- ✓ ses signes distinctifs (couleurs, etc...),
- ✓ ses antécédents (par exemple s'il l'un d'entre eux demande plus de vigilance vis-à-vis des autres usagers, une tendance à chasser, des conflits dans le groupe de chiens de protection ou une relation particulière au troupeau),
- ✓ les ordres connus qu'il connaît.

Pour les identifier plus facilement, notamment au début, le berger peut demander à chaque éleveur d'équiper leurs chiens de colliers de couleurs différentes. Des colliers GPS peuvent également aider la gestion des chiens qui auraient tendance à s'éloigner du troupeau.

Il est indispensable que des règles de bonnes pratiques soient posées entre les éleveurs et le(s) berger(s). En voici quelques-unes à titre d'exemple :

- ✓ prévenir l'éleveur au moindre dysfonctionnement de chien pour décider d'une marche à suivre (descente du chien par exemple) : blessures aux brebis, divagation, comportement inadéquat avec les autres usagers, attitude inappropriée vis-à-vis du berger, frictions entre chiens... ;
- ✓ redescendre une chienne en chaleurs ;
- ✓ raisonner les contacts amicaux entre le berger et les chiens de protection pour ne pas inciter le chien à privilégier l'humain au troupeau ;
- ✓ la cabane ne doit pas devenir le lieu de confort des chiens : ils doivent être renvoyés au troupeau ;
- ✓ pas d'interférence des chiens de conduite dans le travail des chiens de protection notamment lors de rencontres avec les autres usagers (par exemple, le fait que les chiens de conduite aillent à la rencontre des usagers avec les chiens de protection est à proscrire) ;
- ✓ pas d'interférence entre les chiens de protection dans le travail du/des chiens de conduite : au besoin leur dire « non » et les renvoyer au troupeau ;
- ✓ protéger certains lieux très fréquentés par les usagers par des clôtures (filets), de manière à réduire les interactions (par exemple au niveau du sentier qui longe une cabane, le parc de chaume...)

- ✓ réfléchir en amont le fait de mettre des chiens de protection hors ou dans les parcs de nuits en fonction de chaque chien ;
- ✓ parler de la problématique des clôtures : les chiens doivent TOUJOURS entrer et sortir du parc par une porte franchement ouverte, jamais au-dessus ni en dessous des clôtures même si celle-ci sont au sol. Les filets/clôtures non électrifiés doivent être démontés le plus rapidement possible pour éviter que les chiens « désapprennent » les clôtures en les franchissant ;
- ✓ se mettre d'accord sur l'alimentation des chiens de protection :
 - type et quantité de croquettes,
 - lieu : à proximité des brebis,
 - eau à disposition, notamment après repas,
 - ne pas nourrir et ne pas laisser de restes de nourriture à proximité immédiate d'un passage d'autres usagers, que ça soit en libre ou en parc.
- ✓ prévoir une trousse de premiers secours mise à disposition par l'éleveur, en lien avec son vétérinaire ;
- ✓ ...

PARTIE 7

La réglementation autour du chien de protection



Les chiens de protection ne sont pas considérés par la loi comme des chiens dangereux (ils ne sont pas dans les catégories 1 ou 2 : chiens d'attaque et chiens de défense – Article L211-12 du Code Rural). Les éleveurs ne sont donc pas tenus de respecter des mesures obligatoires relatives à leur détention (permis de détention délivré à la suite d'une formation, évaluation comportementale du chien par un vétérinaire...).

Les chiens de protection sont exclus de l'état de divagation dans le cadre de l'exercice de leur travail (Article L211-23 du Code Rural), les autorisant ainsi à ne pas être sous surveillance constante de leur maître dans le cadre de l'exercice de leur travail de protection du troupeau. Néanmoins, la fonction de protection des troupeaux n'est pas définie dans les textes. Ainsi, lors d'une procédure judiciaire à la suite d'un incident, une libre appréciation est laissée au juge pour déterminer si le chien de protection est intervenu dans le cadre de son travail de protection.

En cas de morsure, une procédure particulière s'applique obligatoirement (Article L. 211-14-2 du Code Rural). Le propriétaire a l'obligation de faire faire à son chien une évaluation comportementale par un vétérinaire, dont le résultat est communiqué au maire. A la suite de cette évaluation, le maire ou, à défaut, le préfet peut imposer au propriétaire ou au détenteur du chien (Article L211-11 du Code Rural) :

- ✓ le suivi d'une formation,
- ✓ l'éloignement définitif du chien de protection,
- ✓ toute autre mesure corrective appropriée, comme l'euthanasie du chien.

Le maire peut également, s'il a connaissance d'un danger vis-à-vis d'un chien, même sans morsure avérée, imposer les mêmes choses au propriétaire ou au détenteur du chien.

Du côté des responsabilités, la responsabilité incombe au gardien du chien au moment des faits. Il s'agit de la personne qui a sur l'animal un pouvoir de direction, de contrôle et d'usage. Néanmoins, une distinction est à faire entre juridiction civile et pénale lorsque le gardien est un employé (les bergers sont souvent dans ce cas) : en matière civile, si le gardien est un employé du propriétaire, le responsable est le propriétaire du chien. En matière pénale, un employé reste responsable s'il est le gardien du chien au moment des faits.

Le comportement de la victime peut être source d'une exonération de responsabilité (notamment dans les cas de force majeure).

Pour avoir plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le « **Guide général à l'usage des maires** », actualisé en 2020, sur le site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette partie n'est pas exhaustive et ne développe pas l'intégralité de la réglementation autour du chien de protection des troupeaux.

Pour une grande majorité des éleveurs, l'acquisition d'un chien de protection est motivée :

- ✓ d'une part par un souci de prévenir des attaques potentielles (cas des éleveurs n'ayant jamais subi de prédateurs) ;
- ✓ et d'autre part par une volonté de s' « armer » contre des prédateurs actifs dans une zone où la pression de prédation est forte (cas des éleveurs ayant déjà subi des dégâts).

Pour tous les éleveurs, et surtout pour ceux répondant au deuxième cas de figure, l'introduction d'un chien de protection dans le troupeau constitue un très grand espoir et quelquefois le dernier recours dont ils disposent pour se défendre.

Certes, cette technique de protection du troupeau a fait ses preuves dans un grand nombre d'exploitations mais elle a aussi montré ses limites, notamment lorsque les conditions pénalisant l'efficacité du chien se cumulent sur une même exploitation. Les éleveurs ne doivent pas considérer le chien de protection comme la solution imparable à leurs problèmes existants ou potentiels de prédation. La présence active d'un bon chien de protection dans un troupeau constitue un des moyens dont disposent les éleveurs pour sécuriser leurs animaux mais elle ne peut pas pallier à tous les points faibles de l'exploitation (clôtures abîmées, présence humaine très limitée...). De même, dans les zones réputées à risques (présence reconnue de faune sauvage), il est illusoire de croire qu'un chien de protection, en dépit de son âge et de son expérience pastorale, puisse faire face à toutes les situations de prédation. L'éleveur ne peut pas reporter l'entière responsabilité de la sécurité des animaux sur le chien et doit conjointement mettre en œuvre différentes techniques complémentaires. Ainsi, on ne peut pas occulter l'intérêt et l'efficacité du gardiennage humain (notamment dans les zones de pâturage extensif boisé et accidenté), des clôtures et du rassemblement du troupeau en fin de journée dans les zones où la pression de prédation est forte... L'utilisation du chien de protection est parfaitement compatible avec toutes ces techniques qui ne perturbent pas son fonctionnement et n'amointrissent pas son efficacité, bien au contraire. Le fait d'introduire un chien de protection dans un troupeau ne doit surtout pas dispenser l'éleveur d'une visite quotidienne à ses animaux. Le chien, aussi efficace soit-il, ne sera jamais en mesure d'apporter des soins à un animal malade ou blessé !



© Mathilde Sainjon

Articles et ouvrages utilisés pour la rédaction

- BEDOSSA T., DEPUTTE B.L. (Coords), 2010. **Comportement et éducation du Chien**. Educagri. 458 p.
- BLANCHARD G., PARAGON B.-M., 2008. **L'alimentation des chiens. Conseils pratiques – Rations adaptées**. Editions France Agricole, 206 p.
- COPPINGER R. & L., 2002. **Dogs, a new understanding of canine origin, behavior and evolution**. The University of Chicago press, 352 p.
- DEPUTTE B.L., 2020. **La relation jeune-mère chez les mammifères : le concept d'attachement**. Cours du DE « Comportement du chien : application à la relation homme-chien », ENVA AlforPro, 130 p.
- DILLITZER N., BECKER N., KIENZLE E., 2011. **Intake of minerals, trace elements and vitamins in bone and raw food rations in adult dogs**. British Journal of Nutrition (2011), 106, S53–S56.
- DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, 2020. **Guide général à l'usage des maires**. 39 p.
- DURANTON in BEDOSSA T., JEANNIN S. (Coords), 2020. **Comportement et bien-être du Chien**. Educagri. 558 p.
- GILBERT C., 2020. **Facteurs internes & externes modulant l'agression = agressivité**. Cours du DE « Comportement du chien : application à la relation homme-chien », ENVA AlforPro, 42 p.
- GILBERT C., 2020. **Introduction à l'éthologie**. Cours du DE « Comportement du chien : application à la relation homme-chien », ENVA AlforPro, 80 p.
- GILBERT C., 2020. **Peur, Phobie, stress, anxiété: quels signaux, que faire ?** Cours du DE « Comportement du chien : application à la relation homme-chien », ENVA AlforPro, 45 p.
- GILBERT C., 2020. **Socialité chez le chien**. Cours du DE « Comportement du chien : application à la relation homme-chien », ENVA AlforPro, 73 p.
- GILBERT C., 2020. **Théories de l'apprentissage**. Cours du DE « Comportement du chien : application à la relation homme-chien », ENVA AlforPro, 75 p.
- IDELE & AL. 2021. **Charte Nationale de Bonnes Pratiques d'Élevage des Chiots destinés à la Protection des Troupeaux**. 32 p.
- LULLIER M., 2015. **Les apprentissages I : définition et apprentissages associatifs**. Cynoccitan, éducation canine et comportement canin, 10p. www.cynoccitan.com
- PARAGON B.-M., 2020. **D'un mode d'alimentation à l'autre : quelles alternatives ?** Cours du DE « Comportement du chien : application à la relation homme-chien », ENVA AlforPro, 78 p.
- Réseau pastoral Auvergne-Rhône-Alpes & CERPAM. 2017. **Guide pratique des responsabilités juridiques en espace pastoral**. 12 p.
- REZVANI T., HOLMLUND T., NEWBERRY R.C., 2021. « **Literature review in search of best practices for socialization of domestic dogs** ». In 7th Canine Science Forum - Portugal 6th-9th July 2021.
- RIEMER S., MULLER C., VIRANYI Z., HUBER L., RANGE F., 2014. **The Predictive Value of Early Behavioural Assessments in Pet Dogs – A Longitudinal Study from Neonates to Adults**. PLOS ONE 9(7): e101237. doi:10.1371/journal.pone.0101237.
- RIVIERE S., MARQUEZ L. (Coords), 2009. **Guide Pratique Elevage canin**. Edition Royal canin SAS, 432 p.
- SCOTT J.-P. & FULLER J.-L., 1965. **Genetics and the social behavior of the dog**. University of Chicago Press.
- TITEUX E., 2020. **Aggression, Agressivité, Prédation, Aspects pratiques**. Cours du DE « Comportement du chien : application à la relation homme-chien », ENVA AlforPro, 64 p.
- TURIS RUGAAS, 2010. **Les signaux d'apaisement – les bases de la communication canine**. Editions du Génie Canin, 88 p.

Vous avez suivi la formation « Intégrer un chien de protection dans mon troupeau » :

- ✓ **Vous pouvez demander un accompagnement technique individuel sur votre ferme.**
Si vous êtes éligible à la mesure de protection des troupeaux contre la prédation et que vous disposez d'un contrat de protection pour votre troupeau, cet accompagnement technique est aidé financièrement. Contactez votre DDT(M) pour obtenir l'arrêté de zonage par département.
- ✓ **Vous pouvez consulter la [Charte Nationale de Bonnes Pratiques d'Élevage des Chiots destinés à la Protection des Troupeaux](#).**

Adresses utiles

Vous êtes à la recherche d'un chiot ?

Vous avez des questions concernant l'acquisition d'un chiot, sa mise en place et son utilisation ?

- ✓ Consultez le site Internet de l'Institut de l'Élevage :
<http://chiens-de-troupeau.idele.fr>
- ✓ Page Facebook : [@chiensdetroupeauidele](#)
- ✓ Page Twitter : [@chiens_troupeau](#)
- ✓ Contactez le relais local de l'Institut de l'Élevage de votre département

- ✓ Contactez l'organisme de formation de votre département

- ✓ Contactez **Barbara Ducreux**, coordinatrice du réseau national sur les chiens de protection des troupeaux à l'Institut de l'Élevage : barbara.ducreux@idele.fr



Guide de l'utilisateur du chien de protection des troupeaux

Grâce à une morphologie imposante, le chien de protection est reconnu comme étant un moyen de protection des troupeaux. Mais, pour qu'il remplisse son rôle et soit efficace, certaines règles clés doivent être respectées au moment de son choix, de son introduction dans le troupeau et de son utilisation. Ce guide est destiné aux éleveurs et bergers qui ont suivi une formation. Il rassemble tous les conseils à suivre pour que votre chien de protection exprime au mieux ses capacités et deviennent réellement un partenaire de travail, efficace, facile d'utilisation et en qui le maître a confiance.

2ème
édition



© Jean Dozol